



République du Cameroun



Système des Nations Unies

UNDAF 2013 - 2017

Pour une croissance inclusive et la protection des
personnes vulnérables

AVANT PROPOS

Le Plan cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement (UNDAF) est un des instruments clés de la réforme du Système des Nations Unies (SNU). A ce titre, il décrit la réponse collective, coordonnée, cohérente et intégrée du SNU aux priorités nationales de développement. Il constitue également le cadre de référence de l'ensemble des interventions du SNU dans un pays pour la durée du cycle de coopération.

Le présent UNDAF couvre la période 2013-2017. Son élaboration intervient après l'entrée en exécution depuis 2010 d'un nouveau cadre de référence de toutes les interventions de développement au Cameroun dénommé Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE). Le DSCE, dont l'horizon est 2020, opérationnalise la vision de développement à long terme du Cameroun qui ambitionne de devenir un pays émergent à l'horizon 2035. Il est axé sur l'accélération de la croissance et la création d'emplois décents.

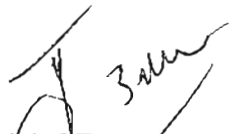
Pour accompagner le Pays vers l'émergence souhaitée, l'Equipe de Pays du SNU au Cameroun a choisi d'exprimer sa réponse aux priorités nationales formulées dans le DSCE dans le cadre d'un UNDAF intitulé « **Pour une Croissance Inclusive et la Protection des Personnes Vulnérables** ». Ce choix, qui, à tout le moins, place l'être humain au cœur de la problématique de développement du pays, tient compte des avantages comparatifs du SNU au Cameroun. Il s'inscrit en droite ligne de la volonté du Gouvernement de disposer d'un capital humain fort et capable de soutenir la croissance.

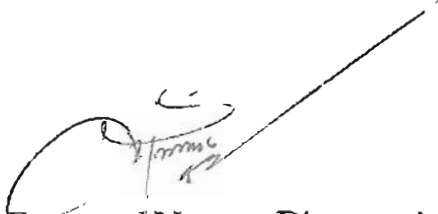
Le document est le fruit d'un processus participatif. Les parties prenantes ont été, entre autres, l'administration nationale, la société civile, les autres partenaires au développement, et toutes les Agences du SNU résidentes et non résidentes au Cameroun. Afin de faciliter son appropriation par la partie nationale, seul gage de la réussite de sa mise en œuvre, l'UNDAF a été élaboré de bout en bout sous le leadership national.

L'UNDAF 2013-2017 est basé sur l'analyse de situation faite dans le cadre du DSCE. Cette analyse a été actualisée par une étude complémentaire pour tenir compte des informations et statistiques récentes ainsi que des thématiques émergentes. Aligné sur le DSCE, le document de l'UNDAF se décline en trois axes de coopération qui sont : (i) Soutien à une croissance forte, durable et inclusive, (ii) Appui à la promotion de l'emploi décent, (iii) Soutien à la Gouvernance et à la gestion stratégique de l'Etat. Il est également en adéquation avec les principes de programmation des Nations Unies qui ont encadré sa formulation et qui guideront sa mise en œuvre. Il s'agit de : la Gestion axée sur les Résultats ; l'approche basée sur les Droits humains ; l'approche genre ; le développement des capacités ; la durabilité de l'environnement. La communication pour le développement sera capitale dans l'accompagnement des programmes, notamment en ce qui concerne l'adhésion, la participation des communautés ainsi que l'adoption de comportements favorables à l'atteinte des résultats escomptés par les populations cibles des interventions de développement.

Pour le Système des Nations Unies

Pour la République du Cameroun


Michel Balima
Coordonnateur Résident a.i.


Emmanuel Nganou Djoumessi
Ministre de l'Economie, de la Planification
et de l'Aménagement du Territoire

DECLARATION D'ENGAGEMENT DE L'EQUIPE DE PAYS DU SYSTEME DES NATIONS UNIES

Nous soussignés, Représentants des Institutions, Agences, Fonds et Programmes du Système des Nations Unies au Cameroun, avons choisi d'intégrer notre contribution "**Pour une croissance inclusive et la protection des personnes vulnérables**" dans le cadre du présent Plan Cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement (UNDAF) du Cameroun pour la période 2013-2017. Nous partageons la vision des autorités camerounaises qui est de faire du Cameroun "**UN PAYS EMERGENT, DEMOCRATIQUE ET UNI DANS SA DIVERSITE**" à l'horizon 2035.

Aussi, dans le cadre de la mise en œuvre du Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE), cadre de référence de toutes les interventions de développement au Cameroun sur la période 2010-2019, nous nous engageons, dans le respect du mandat de chacune de nos organisations et sous le leadership du Gouvernement, à :

- ✓ Accompagner le pays sur la voie de l'accélération de l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement en vue d'améliorer les conditions de vie des populations camerounaises, en particulier les groupes les plus vulnérables ;
- ✓ Œuvrer en étroite collaboration avec le Gouvernement, les partenaires non étatiques et les autres partenaires au développement à la mise en œuvre du DSCF, afin de :
 - ❖ Promouvoir une croissance forte, durable et inclusive;
 - ❖ Promouvoir la création d'emplois décents;
 - ❖ Améliorer la gouvernance et la gestion stratégique de l'Etat
- ✓ Renforcer la cohérence de nos interventions et l'harmonisation de nos procédures en application des principes de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement ;
- ✓ Promouvoir dans toutes nos interventions le développement des capacités locales et les principes guidant la coopération du Système des Nations Unies, en particulier l'approche basée sur les droits humains et l'égalité de genre ;
- ✓ Faciliter l'interaction entre les acteurs nationaux de développement et l'expertise disponible au sein du SNU au niveau mondial ;
- ✓ Fournir tous les efforts de mobilisation des ressources nécessaires à l'atteinte des résultats escomptés ;
- ✓ Renforcer le partenariat avec les autres partenaires au développement afin de développer les synergies et accroître les complémentarités.

Page de signature de l'Equipe de Pays du Système des Nations Unies



Mme Dayina Mayenga
Directrice Régionale pour
l'Afrique Centrale **BIT**



M. Mamadou Touré
Consultant - UNOWA / CNMC
UNCO SEC & COORD



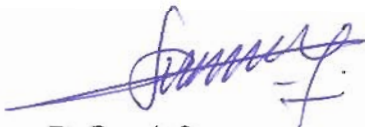
Mme Nadine Gbossa
Représentante Résidente
FIDA



Dr Charlotte Faty Ndiaye
Représentante
OMS



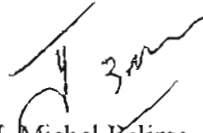
Dr Mamadou L. Sakho
Coordonateur Pays
ONUSIDA



Dr Benoit Sossou
Représentant
UNESCO



M. Jacques Roy
Représentant et Directeur
WFP



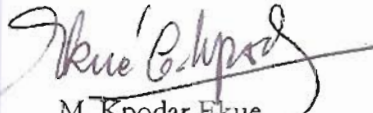
M. Michel Balima
Coordonateur Résident **SNU a.i.**



M. Gregor Binkert
Directeur Pays
Banque Mondiale

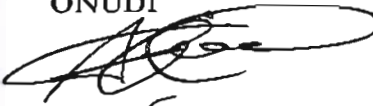


Mme Maarti Kohonen Sheriff
Représentante Régionale du HCDH pour
l'Afrique Centrale, Directrice du **CNUDHD**



M. Kpodar Ekue
Représentant Résident
FMI

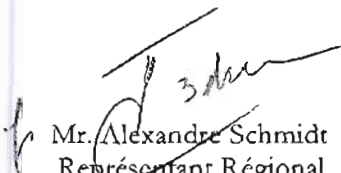
M. Edme Koffi
Représentant
ONUDI



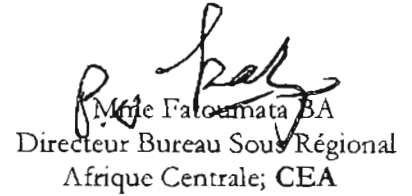
M. Cornelle Agossou
Représentant Résident Adjoint
PNUD



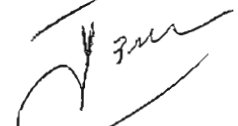
M. Alain Sibenaler
Représentant
UNFPA



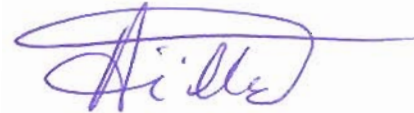
Mr. Alexandre Schmidt
Représentant Régional
pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre, **UNODC**



Mme Fatoumata BA
Directeur Bureau Sous Régional
Afrique Centrale; **CEA**



M. Michel Balima
Représentant a.i.
FAO



Mme. Aida Haile Mariam
Représentante
HCR



Mme Marie-Goretti Nduwayo
Représentante
ONU-FEMMES



M. Jean-Jacques Massima
Représentant
UIT



Mme Ora Musu Clemens-Hope
Représentante
UNICEF

SOMMAIRE

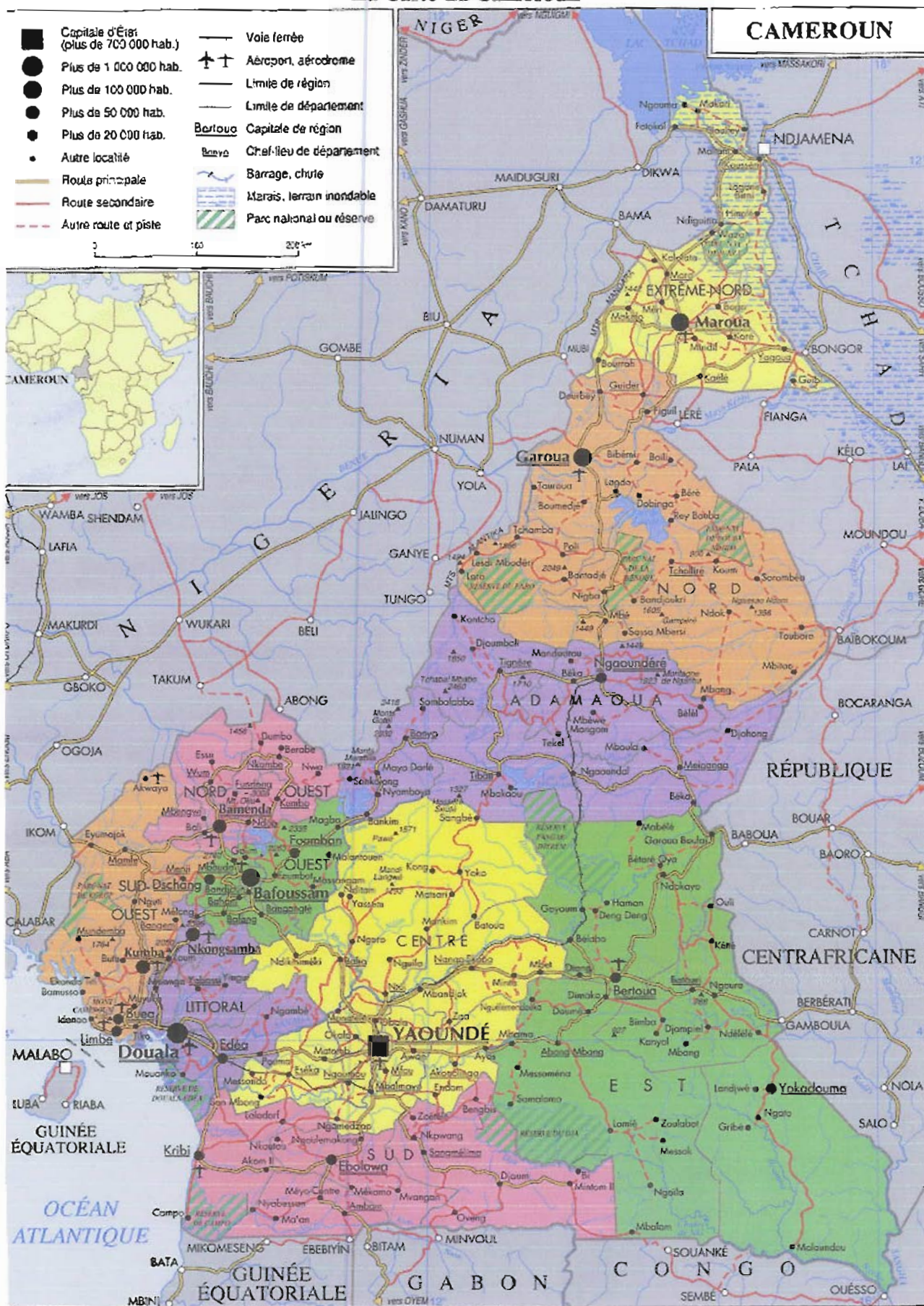
AVANT PROPOS	ii
DECLARATION D'ENGAGEMENT DE L'EQUIPE DE PAYS DU SYSTEME DES NATIONS UNIES	iii
Page de signature de l'Equipe de Pays du Système des Nations Unies	iv
SIGLES ET ACRONYMES	vi
La Carte du Cameroun	viii
Le Cameroun et les Objectifs du Millénaire pour le Développement	ix
RESUME EXECUTIF	1
SECTION 1 - INTRODUCTION	2
1.1. Processus de d'élaboration de l'UNDAF	2
1.2. Positionnement stratégique et avantages comparatifs du Système des Nations Unies au Cameroun	3
SECTION 2 - RESULTATS DE L'UNDAF	3
2.1. Axe de coopération 1: Soutien à une croissance forte, durable et inclusive	4
2.1.1. Justification des effets	4
a) <i>Croissance, pauvreté et vulnérabilité</i>	4
b) <i>Population et services sociaux de base ou essentiels</i>	5
<i>Education et Alphabétisation</i>	5
<i>Nutrition, santé, eau et assainissement</i>	6
c) <i>Développement Durable</i>	8
2.1.2. Contribution attendue aux priorités nationales de développement	8
2.2. Axe de coopération 2: Appui à la promotion de l'emploi décent	10
2.2.1. Justification de l'effet	10
2.2.2. Contribution attendue aux priorités nationales de développement	11
2.3. Axe de coopération 3: Soutien à la gouvernance et à la gestion stratégique de l'Etat	11
2.3.1. Justification de l'effet	11
2.3.2. Contribution attendue aux priorités nationales de développement	12
2.4. Conclusion	13
SECTION 3 – INITIATIVES NE FIGURANT PAS DANS LA MATRICE DE RESULTATS DE L'UND	13
SECTION 4 – ESTIMATION DES RESSOURCES NECESSAIRES	14
SECTION 5 – ARRANGEMENT DE MISE EN OEUVRE	14
SECTION 6 - MECANISME DE SUIVI ET EVALUATION	16
ANNEXES	18

SIGLES ET ACRONYMES

AGR:	Activité Génératrice de Revenus
ANIF:	Agence Nationale d'Investigation Financière
ARV:	Anti Retro Viraux
BTP:	Bâtiments et Travaux Publics
CEEAC:	Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale
CEMAC:	Communauté Economique et Monétaire des Etats de l'Afrique Centrale
CNLS:	Comité National de Lutte contre le Sida
CONAC:	Comité National Anti Corruption
CONSUPE:	Contrôle Supérieur de l'Etat
CPAP:	Country Program Action Plan
CPD:	Country Program Document
CPN:	Consultation Prénatale
CTD:	Collectivité Territoriale Décentralisée
DSCE:	Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi
DTC:	Diphtérie, Tétanos, Coqueluche
ECAM:	Enquête Camerounaise auprès des Ménages
EDS:	Enquête Démographique et de Santé
EESI:	Enquête sur l'Emploi et le Secteur Informel
ELECAM:	Elections Cameroon
EPT:	Education Pour Tous
EPU:	Examen Périodique Universel
FO:	Fistules Obstétricales
HACT:	Harmonized Approach for Cash Transfer
HIMO:	Haute Intensité de Main d'Œuvre
ICT:	Information and Communication Technologies
IDH:	Indice de Développement Humain
INS:	Institut National de la Statistique
MICS:	Multiple Indicators Cluster Survey
MII:	Moustiquaire Imprégnée d'Insecticide
MINATD:	Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation
MINHDU:	Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain
MINEDUB:	Ministère de l'Education de Base
MINEPAT:	Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire
MINJUSTICE:	Ministère de la Justice
MINMAP:	Ministère des Marchés Publics
MINPOSTEL:	Ministère des Postes et Télécommunications
NEX:	National Execution
OMD:	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OSC:	Organisation de la Société Civile
PANA:	Plan National d'Adaptation aux changements climatiques
PANERP:	Plan d'Action National Energie pour la Réduction de la Pauvreté
PDC:	Plan de Développement Communautaire
PEV:	Programme Elargi de Vaccination
PIB:	Produit Intérieur Brut
PME/PMI:	Petites et Moyennes Entreprises/Petites et Moyennes Industries
PNC:	Plan National de Contingence
PNGE:	Plan National de Gestion de l'Environnement

PNLP:	Programme National de Lutte contre le Paludisme
PPBS:	Planification Programmation Budgétisation Suivi
PTME:	Prévention de la Transmission Mère-Enfant
RMP:	Revue à Mi-Parcours
RPP:	Readiness Preparation Proposal
SIDA:	Syndrome d'Immunodéficience Acquise
SMIG:	Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti
SNU:	Système des Nations Unies
STI:	Sciences, Technologie et Innovation
SONU:	Soins Obstétricaux et Néonataux d'Urgence
TNS:	Taux Net de Scolarisation
VBG:	Violence Basée sur le Genre
VIH:	Virus de l'Immunodéficience Humaine
ZEP:	Zone d'Éducation Prioritaire

La Carte du Cameroun¹



¹ Rapport national OMD 2010

Le Cameroun et les Objectifs du Millénaire pour le Développement²

N°	Objectifs	Indicateurs	Evolution des indicateurs	
			Entre 2001 et 2011	
1	Réduire l'extrême pauvreté et la faim	Pourcentage de la population en dessous du seuil de pauvreté national	40,2 ECAM2-2001	39,9 ECAM3-2007
		Taux d'emploi (Ratio emploi/population) des 15-64 ans	66,2 ECAM2-2001	80,2 ECAM3-2007
		Proportion d'enfants souffrant d'une insuffisance pondérale	18,1 EDS 3-2004	15 EDS-MICS 2011
		Taux de chômage des jeunes âgés de 15 à 24 ans	14,4 ECAM2-2001	4,5 ECAM3-2007
		Taux de sous emploi global des jeunes âgés de 15 à 24 ans	73,3 EISI 1-2005	69,0 ECAM3-2007
		Proportion de la population occupée disposant de moins de 1,25 dollar PPA par jour	37,9 ECAM2-2001	38,3 ECAM3-2007
		Proportion de travailleurs indépendants et de travailleurs familiaux dans la population occupée, femmes et hommes des 15-64 ans	74,7 ECAM2-2001	78,3 ECAM3-2007
2	Assurer l'éducation primaire pour tous	Taux net de scolarisation dans le primaire	76,9 ECAM2-2001	77,2 ECAM3-2007
		Proportion d'élèves achevant un cycle complet d'études primaires	57,9 MINEDUC-03/04	72,6 MINEDUB-08/09
3	Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	Indice de parité des sexes dans l'enseignement	0,94 ECAM2-2001	0,95 ECAM3-2007
		Proportion des sièges occupés par des femmes au parlement national	10,6 MINATD-2002	13,9 MINATD-2007
		Pourcentage des femmes de 15-64 ans employées dans le secteur salarié non agricole	25,0 ECAM2-2001	27,3 RGE-2009
4	Réduire la mortalité infantile	Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans pour 1000 naissances vivantes	144,0 EDS 3-2004	122 EDS-MICS 2011
		Proportion d'enfants de 12-23 mois à qui l'on a administré au moins une dose de vaccin contre la rougeole	73,9 PEV-2009	/
		Taux de mortalité infantile	74,0 EDS 3-2004	62 EDS-MICS 2011
5	Améliorer la santé maternelle	Taux de mortalité maternel pour 100 000 naissances vivantes	669 EDS 3-2004	/
		Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié	61,8 EDS 3-2004	64 EDS-MICS 2011
6	Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies	Taux de prévalence globale du VIH	5,5 EDS 3-2004	4,3 EDS-MICS 2011
		Taux de séropositivité des femmes enceintes	8,7 CNLS-2006	6,4 CNLS-2009
		Pourcentage de PVVS éligibles sous ARV	37,1 CNLS-2006	46,5 CNLS-2009
		Taux de prévalence du paludisme	15 MNSANTE-2005	9,7 PNLP-2009
		Proportion d'enfants de moins de cinq ans dormant sous des moustiquaires imprégnées d'insecticide	1,33 MICS 2000	21 EDS-MICS 2011
7	Assurer un environnement durable	Proportion de la population ayant accès à une toilette décente	47,7 ECAM2-2001	31,7 ECAM2-2007
		Proportion de la population utilisant les combustibles solides	82,4 ECAM2-2001	82,9 ECAM2-2007
		Proportion de la population ayant accès à une source d'eau potable de boisson	40,6 ECAM2-2001	43,9 ECAM2-2007
8	Mettre en place un partenariat mondial pour le développement	Proportion de ménages ayant un téléphone mobile et une carte SIM active (%)	40 MINPOSTEL-2006	64,9 MINPOSTEL-2008
		Proportion de ménages disposant d'un accès Internet (%)	1,6 MINPOSTEL-2004	5,2 MINPOSTEL-2008

² Rapport National OMI 2010, INS
Résultats préliminaires EDS-MICS 2011, INS

143

26
OK

RESUME EXECUTIF

Le présent Plan Cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement du Cameroun couvre la période 2013-2017. Il est le fruit d'un processus participatif conduit conjointement par le Gouvernement et le SNU sous le leadership du Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire. Il s'est appuyé sur les enseignements tirés de la revue à mi-parcours de l'UNDAF 2008-2012, les analyses faites pour l'élaboration du DSCE et ses stratégies sectorielles ainsi que sur les orientations du Gouvernement concernant les domaines prioritaires sur lesquels des appuis du SNU sont sollicités dans la période de mise en œuvre du présent UNDAF. Se basant sur les résultats des enquêtes et études postérieures au DSCE, une analyse complémentaire a été réalisée par le SNU pour mettre à jour certaines données, prendre en compte les thématiques émergentes n'ayant pas fait l'objet d'analyse dans le cadre du DSCE et déterminer les avantages comparatifs du SNU au Cameroun.

Fort de ce qui précède et sur la base des avantages comparatifs du SNU au Cameroun, le Gouvernement et le SNU ont retenu trois (03) axes d'interventions pour l'assistance des Nations Unies au Cameroun pour la période 2013-2017. Il s'agit de: (i) Soutien à une croissance forte, durable et inclusive, (ii) Appui à la promotion de l'emploi décent, (iii) Soutien à la gouvernance et à la gestion stratégique de l'Etat. En cohérence avec les axes stratégiques du DSCE, chacun de ces domaines exprime l'accompagnement que le SNU souhaite apporter aux autorités camerounaises dans l'atteinte des objectifs de développement que le pays s'est fixés sur la période 2013-2017.

Ces domaines de concentration se déclinent en cinq (05) effets et vingt-six (26) produits. Ces effets UNDAF reflètent la volonté partagée du Gouvernement et du SNU de placer l'être humain au centre des objectifs de développement du pays. Ils traduisent la contribution que le SNU apportera à la réalisation des OMD et d'autres objectifs nationaux de développement. En effet, ils répondent au souci de faire en sorte que la croissance forte voulue pour le pays soit durable et inclusive, qu'elle profite à une large majorité et particulièrement aux plus vulnérables en permettant un accès équitable de tous, femmes et hommes, à un ensemble de services sociaux essentiels ou de base. A travers la contribution du SNU visant l'accroissement des opportunités d'emplois décents et ciblant les couches vulnérables de la société, les effets UNDAF répondent également à la volonté du Gouvernement de contenir le chômage et lutter contre le sous-emploi. Dans son accompagnement, le SNU travaillera aussi à l'amélioration de la gouvernance et la consolidation de l'Etat de droit.

Pendant la période 2013-2017, le Gouvernement et le SNU œuvreront en parfaite collaboration à la réalisation des vingt-six (26) produits dont ils seront comptables. Les interventions concourantes à l'obtention de ces produits se feront à la fois au niveau stratégique et opérationnel. Sur le plan stratégique, il s'agira de la formulation, mise en adéquation, et/ou arrimage aux standards internationaux de politiques et stratégies ciblant l'amélioration des conditions de vie des populations. Les détenteurs d'obligations à tous les niveaux (national et communautaire) seront la cible principale de ces interventions. Au plan opérationnel, le renforcement des capacités institutionnelles, techniques et humaines sera au cœur des interventions pour doter détenteurs d'obligations et titulaires de droit des capacités leur permettant de jouer pleinement leur rôle en vue d'un mieux être des populations à la base.

Outre les interventions visant la réalisation des résultats contenus dans la matrice UNDAF, le SNU pourra aussi accompagner le Gouvernement par des initiatives ne figurant pas explicitement dans la matrice de résultats de l'UNDAF mais répondant à des besoins spécifiques en cohérence avec les objectifs nationaux de développement.

La mise en œuvre de l'UNDAF 2013-2017 se fera sous la coordination du Gouvernement et privilégiera la modalité de l'exécution nationale (NEX). Conformément aux exigences de la Réforme des Nations Unies et la Déclaration de Paris, les Agences poursuivront leurs efforts d'harmonisation et de simplification des procédures de gestion. Dans ce cadre, elles travailleront avec le Gouvernement à l'utilisation de l'Approche Harmonisée de Transfert des Fonds (HACT) aux Partenaires de mise en œuvre des programmes et projets dont la finalité est l'alignement sur les procédures de gestion du pays.

Les ressources indicatives pour l'atteinte des effets et produits planifiés dans l'UNDAF sont estimés à environ deux cent quatre-vingt-quatorze millions huit cent quatre-vingt et un mille (294 881 000) dollars US, hors financement banque mondiale. Ce montant se répartit en deux types de ressources. Les fonds provenant des

contributions des sièges respectifs des Agences du SNU partenaires de mise en œuvre de l'UNDAF représentent 45% de ces ressources, soit environ 133 204 000 dollars US. Plus de la moitié (55% soit 161 677 000 dollars US) proviendra des efforts de mobilisation de ressources des Agences.

Le suivi de la mise en œuvre de cet UNDAF se fera à travers des revues annuelles dont l'organisation sera adossée sur un dispositif participatif. Ces revues serviront de cadre de renforcement de la cohérence et de l'amélioration de l'efficacité et de l'efficacités des interventions de la coopération Cameroun/SNU. A la fin du cycle, une évaluation sera organisée pour apprécier l'impact de la contribution du SNU aux objectifs nationaux.

SECTION 1 - INTRODUCTION

Selon l'Indice de Développement Humain (IDH), le Cameroun est classé dans le groupe des pays à développement humain moyen. Son IDH est passé de 0,370 en 1980 à 0,482 en 2011³. Le rapport national sur le suivi des OMD, élaboré en 2010, montre qu'il est très improbable que le pays puisse atteindre les cibles fixées d'ici 2015. Les autorités nationales estiment cependant que l'environnement est plus ou moins favorable à l'atteinte de quelques cibles en 2020, particulièrement celle relative à l'achèvement d'un cycle complet d'études primaires et à l'octroi à tous des avantages des nouvelles technologies, en particulier des technologies de l'information et de la communication. Le pays est nettement loin d'atteindre les cibles liées à la mortalité maternelle et à la mortalité des enfants de moins de cinq ans. Ce bilan mitigé vers l'atteinte des OMD serait imputable à une croissance faible, pas portée par l'ensemble des secteurs, et non inclusive de la majorité de la population active du pays. Il importe donc pour le pays de développer des stratégies visant l'accélération des efforts pour la réalisation des OMD. C'est dans cette dynamique que le présent UNDAF, dont l'échéance est postérieure à celle des OMD, a été élaboré.

1.1. Processus d'élaboration de l'UNDAF

Le processus de préparation du Plan Cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement du Cameroun pour la période 2013-2017 a débuté en juin 2011 avec l'adoption par le Gouvernement et le SNU d'une feuille de route. Conformément aux orientations méthodologiques, la feuille de route s'articule autour des différentes étapes suivantes: l'analyse de pays, la planification stratégique, et l'élaboration du document. Pour encadrer le processus, il a été créé auprès du Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT), un Secrétariat Technique constitué de représentants de la partie nationale et du SNU, et chargé de coordonner le processus d'élaboration de l'UNDAF 2013-2017 au Cameroun.

Afin de mieux outiller l'ensemble des acteurs impliqués dans le processus de formulation de l'UNDAF 2013-2017, le SNU a organisé, avec l'appui de l'équipe régionale pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre du Groupe des Nations Unies pour le Développement, une formation sur les principes de programmation de l'UNDAF. Cette formation a réuni à la fois des acteurs nationaux et le SNU et a permis d'éclairer les participants sur les principes à prendre en compte dans la formulation de l'UNDAF.

La rencontre qui a abouti à l'adoption de la feuille de route a fait le consensus sur la non pertinence de la réalisation d'un bilan commun de pays en raison de l'existence du Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE), ainsi que de ses stratégies sectorielles et d'autres documents post DSCE qui font une analyse de la situation du pays dans plusieurs secteurs et domaines. L'option retenue par les deux parties a été celle de la réalisation d'une analyse complémentaire. C'est dans cette perspective que le SNU a entrepris de faire un état des lieux des analyses existantes, d'élaborer une cartographie des interventions des Agences du SNU au Cameroun, d'identifier les points de convergence entre les priorités nationales et les avantages comparatifs du SNU, et d'analyser la perception du SNU par ses partenaires clés. Cet état des lieux a abouti à la réalisation d'un document analytique présentant une synthèse de la situation de pays à la lumière des données les plus récentes, ainsi que les avantages comparatifs du SNU pour mieux répondre aux besoins révélés par la situation analysée.

A la faveur de l'atelier de planification stratégique, le Gouvernement et le SNU ont convenu des grands domaines de concentration de l'assistance des Nations Unies dans le cadre du prochain cycle de coopération. Cet exercice de priorisation stratégique conduit de manière participative, a bénéficié de l'appui technique de

³ Le Cameroun occupe le 148^{ème} rang sur 187 pays

l'équipe régionale pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre du Groupe des Nations Unies pour le Développement. Il a abouti à la formulation d'une première esquisse de la matrice des résultats de l'UNDAF 2013-2017. Un exercice de contrôle de qualité a ensuite été entrepris conjointement avec le Gouvernement pour garantir une bonne prise en compte des principes de programmation et assurer que les propositions d'effets et produits formulés traduisent véritablement une contribution significative des Nations Unies à la réalisation des objectifs nationaux de développement.

1.2. Positionnement stratégique et avantages comparatifs du Système des Nations Unies au Cameroun

Le Gouvernement s'est doté d'une vision de développement à l'horizon 2035 : «Le Cameroun : un pays émergent, démocratique et uni dans sa diversité». Cette vision intègre quatre objectifs intermédiaires : (i) réduire la pauvreté à un niveau socialement acceptable, (ii) devenir un pays à revenu intermédiaire, (iii) atteindre le stade de Nouveau Pays Industrialisé, et (iv) renforcer l'unité nationale et consolider le processus démocratique. Un document de stratégie pour la croissance et l'emploi a été élaboré comme cadre de référence globale de développement et d'opérationnalisation de cette vision sur la décennie 2010-2019. Il poursuit quatre objectifs principaux sur la période 2010-2019: (i) porter la croissance à 5,5% en moyenne annuelle, (ii) ramener le sous emploi de 75,8% à moins de 50% en 2020, (iii) ramener le taux de pauvreté monétaire de 39,9% à 28,7% en 2020, et (iv) réaliser à l'horizon 2020, l'ensemble des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

Tirant profit de l'entrée en exécution du DSCF, ainsi que des enseignements tirés de la Revue à Mi-Parcours (RMP) de l'UNDAF 2008-2012, le SNU a recentré son action pour l'aligner sur les priorités nationales déclinées par le DSCF. Au Cameroun l'action des Nations Unies a toujours été guidée par les principes relatifs aux droits de l'Homme et l'impératif humanitaire en situation d'urgence. Au delà des mandats des Agences qui le constituent, le SNU au Cameroun dispose d'un certain nombre d'avantages comparatifs qui le positionnent comme une entité de veille institutionnelle à la fois pour l'arrimage du pays aux normes et standards internationaux en matière de développement, mais également pour le positionnement de l'être humain au cœur des problématiques de développement du pays. Ces principaux avantages comparatifs sont :

- ✓ La parfaite connaissance des normes et standards internationaux et une expertise avérée dans l'accompagnement du pays dans la promotion et l'application de ceux-ci, en particulier la Déclaration du Millénaire et les instruments internationaux et régionaux relatifs aux droits de l'homme;
- ✓ La capacité à mobiliser et à faciliter les interactions entre les acteurs nationaux de développement et les partenaires internationaux;
- ✓ Le rôle de catalyseur avéré dans la mise en œuvre des plans de développement au niveau communautaire, des expérimentations d'approches à base communautaire tirées d'expériences internationales réussies;
- ✓ L'expertise dans l'appui à la prise en compte des problématiques émergentes (genre, développement durable, vulnérabilité, etc.) dans la formulation et la mise en œuvre des politiques et stratégies de développement;
- ✓ Le développement des connaissances, la mobilisation de l'expertise et des conseils nécessaires à la formulation des politiques et stratégies de développement impartiales et basées sur les données probantes;
- ✓ L'appui au développement des capacités locales à tous les niveaux dans une dynamique d'appropriation nationale.

Sur la base de leurs avantages comparatifs et unies dans l'action, les Agences du SNU au Cameroun poursuivront, avec plus d'efficacité, l'appui au Gouvernement pour l'atteinte des objectifs nationaux à travers l'UNDAF 2013-2017.

SECTION 2 - RESULTATS ATTENDUS DE L'UNDAF

Les trois (03) axes du DSCF ont été retenus comme domaines prioritaires d'intervention des Nations Unies au Cameroun pour la période 2013-2017. Il s'agit de: (i) Soutien à une croissance forte, durable et inclusive; (ii) Appui à la promotion de l'emploi décent; (iii) Soutien à la gouvernance et à la gestion stratégique de l'Etat.

2.1. Axe de coopération 1: Soutien à une croissance forte, durable et inclusive

Effets UNDAF	OMD	Axe stratégique du DSCE
Effet 1 : D'ici à 2017, les institutions nationales développent et mettent en œuvre de façon participative des politiques et stratégies favorables au développement durable et à une croissance inclusive	1 à 8	Croissance
Effet 2 : D'ici à 2017, le socle de protection sociale est développé et le système national de protection sociale est modernisé	1; 4; 5; 6	Développement Humain
Effet 3 : D'ici 2017, les populations, hommes et femmes, en particulier les plus vulnérables ⁴ et les réfugiés ont un accès accru et équitable et utilisent efficacement les services de soins, de prévention, de santé et d'éducation de qualité	2; 4; 5; 6	Développement Humain

2.1.1. Justification des effets

Le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi fait de la nécessité d'avoir une croissance forte une condition de la création des revenus qui vont permettre de mieux répondre aux besoins des populations dans les secteurs sociaux. Il met un accent sur les investissements dans les infrastructures (Energétique, BTP, Transports, TIC), la modernisation de l'appareil de production (agriculture, mines, artisanat et économie sociale, industrie et services), reconnus comme accélérateurs de croissance. La stratégie gouvernementale fait ressortir la nécessité de disposer d'un capital humain capable de soutenir la croissance économique.

a) Croissance, pauvreté et vulnérabilité

Entre 2001 et 2008, le taux de croissance annuel moyen du PIB du Cameroun a oscillé entre 3% et 3,7% et a graduellement ralenti pour s'établir à 3,3% en 2010. Les estimations pour 2011 le situent aux environs de 4% tandis que les prévisions pour 2012 tablent sur 5,9%. Cette évolution économique est restée faible pour influencer de manière positive l'évolution des conditions de vie des ménages. En effet, la pauvreté n'a que très légèrement reculé. Le taux de pauvreté est passé de 40.2% à 39.9% entre 2001 et 2007. La sévérité de la pauvreté, qui mesure l'inégalité entre les pauvres était située à 5% montrant ainsi que la population pauvre tend à s'homogénéiser, puisque ce taux était de 13,8% en 2001. Quant à la profondeur de la pauvreté, elle est restée relativement stable autour de 12% (12,8% en 2001 à 12,3% en 2007).

Cette évolution globale de la pauvreté induit une augmentation du nombre de pauvres en raison d'une croissance démographique forte (2,6%). La pauvreté est plus importante parmi les ménages dont le chef est de sexe masculin. Cependant, la majorité des pauvres est constituée par les femmes du fait de leur vulnérabilité dont les facteurs déterminants sont d'ordre socio-économique.

De plus, le contraste est frappant entre les milieux de résidence. En milieu urbain, on a noté un recul du taux de pauvreté de 5,7 points alors que le milieu rural a accusé une augmentation de 3 points. Les campagnes qui concentraient un peu moins de 85% de la population pauvre en 2001 en comptaient plus de 89% en 2007. L'aggravation de la pauvreté en milieu rural est en cohérence avec le fait qu'elle augmente pour les ménages d'exploitants agricoles.

Sur le plan régional, les régions peuvent être regroupées en trois classes. La première est celle des régions et villes ayant eu une forte baisse du taux de pauvreté (Ouest, Yaoundé, Centre, Sud-ouest). La deuxième classe est celle des régions et villes où la pauvreté recule modérément (Douala, Littoral, Sud, Nord-ouest). La dernière classe est celle où l'incidence de la pauvreté augmente (Nord, Extrême-Nord, Est, Adamaoua).

Le léger recul de la pauvreté au niveau global (0,28 point) entre 2001 et 2007 est attribué pour 0,16 point à une moindre inégalité et pour 0,12 point à la croissance de la consommation des ménages. De manière globale, la croissance enregistrée ne s'est pas accompagnée d'une hausse des inégalités car la baisse de l'indice de Gini entre 1996-2007 témoigne d'une tendance à long terme de moindres inégalités. Pour autant, elle n'a

⁴ les peuples autochtones au sens des Nations Unies, populations frontalières affectées par la démarcation et les crises humanitaires, les personnes handicapées, les victimes de la traite des personnes, les réfugiés/es et les personnes vivant avec le VIH ou spécialement vulnérables (professionnels du sexe, etc..)

pas profité aux ménages les plus pauvres. Les pauvres n'ont pas pu tirer grand profit des effets de la croissance économique pour que soit réduit de façon significative le gap moyen entre leur niveau de consommation et le seuil de pauvreté. L'évolution de l'incidence de la croissance au niveau national révèle que la croissance a été positive pour les 10% des ménages les plus pauvres, mais ceux-ci sont trop éloignés du seuil de pauvreté pour que ce gain leur permette de sortir de la pauvreté. Néanmoins, c'est la croissance engrangée par les ménages les plus pauvres qui a contribué à réduire l'inégalité au niveau national.

Au Cameroun comme dans d'autres pays, la croissance est le moteur de la réduction de la pauvreté et donc de l'amélioration du bien-être des populations, à condition que cette croissance s'accompagne de politiques de redistribution en faveur des pauvres, femmes et hommes, notamment la modernisation de la sécurité sociale par son extension au maximum de citoyens sans distinction de statut (public ou privé) ou encore de secteur (formel ou informel). Seuls les travailleurs salariés régis par le Code du Travail et les travailleurs du secteur public (environ 10 %), sont couverts. Les actifs non salariés du monde rural (55 % de la population active), les travailleurs du secteur informel, les autres actifs non salariés et les inactifs ne bénéficient d'aucune sécurité sociale. Les prestations sociales existantes restent inadéquates et insuffisantes en raison des disparités des régimes existants, de l'insuffisance de la couverture en matière de santé et de sécurité au travail et des lourdeurs de procédures d'accès aux prestations réglementaires. Il importe donc pour le pays, d'œuvrer avec ses partenaires pour une croissance forte, mais surtout pour la conception et la mise en œuvre de politiques efficaces, équitables pour les femmes et pour les hommes et adéquatement ciblées pour que les fruits de cette croissance atteignent les ménages les plus pauvres.

b) Population et services sociaux de base ou essentiels

- Education et Alphabétisation

En matière d'éducation au Cameroun, des progrès indéniables ont été accomplis grâce à la volonté et aux efforts du Gouvernement d'assurer à chaque camerounais une éducation de qualité. Malgré ces acquis et face à la croissance rapide de la population scolarisable, le secteur de l'éducation connaît de nombreux problèmes qui ralentissent la progression vers l'atteinte des objectifs de l'EPF et l'éducation primaire pour tous.

L'accès à l'éducation est faible et inégal à cause de l'insuffisance de l'offre d'éducation, des disparités régionales dans l'implantation des infrastructures et des équipements scolaires, des coûts de scolarisation élevés, des discriminations faites à l'égard des filles du fait des pesanteurs socioculturelles. En effet, le taux de couverture nationale de l'éducation préscolaire est de 27 % avec de grandes disparités entre les régions du pays. Le Taux Net de Scolarisation (TNS) au primaire est de 76,6 % pour les garçons et 73,5% pour les filles montrant ainsi qu'environ 23% de garçons et 26% de filles n'exercent pas leurs droits à l'éducation. La situation est préoccupante dans les régions septentrionales du pays en particulier, et dans les Zones d'Education Prioritaires (ZEP) en général, où les inégalités de genre sont encore très perceptibles.

Le milieu rural, avec un taux de 71%, accuse un retard considérable par rapport au milieu urbain (90%). On note également que les enfants résidant dans les ménages du quintile le plus pauvre ont très peu de chance d'intégrer l'école en même temps que ceux des ménages du quintile le plus riche. L'offre de filières d'enseignement technique et de formation professionnelle demeure relativement faible par rapport à la demande des populations, aux immenses potentialités du pays et aux besoins du marché du travail.

Le pourcentage d'enfants qui abandonnent l'école augmente avec l'année d'étude (1% en SIL contre 14% en CM2). Le phénomène d'abandon concerne aussi bien les garçons que les filles. On a deux fois plus d'abandon en milieu rural qu'en milieu urbain entre la SIL et le CM1. Dans la région du Nord-Ouest on observe le plus d'abandon en CM2 avec trois enfants sur dix (30%). Elle est suivie par les régions de l'Est et de l'Extrême-Nord avec respectivement 29% et 23%. Les régions du Littoral, de l'Ouest et du Sud ont les plus faibles taux pour toutes les classes.

La qualité de l'éducation est marquée par de faibles rendements internes et externes du système éducatif qui trouvent leurs causes dans la faiblesse de l'encadrement pédagogique, des programmes de formation inadaptés aux besoins du marché du travail surtout dans des secteurs émergents mais aussi un environnement scolaire inadéquat (seules 2 écoles primaires publiques sur 5 disposent de l'eau potable et seulement 1 école sur 3 dispose des toilettes). En 2010, le taux d'achèvement du primaire était de 73% mais n'était que de 56% dans les ZEP. Les déficiences dans la gouvernance du système éducatif camerounais se manifestent à travers



une forte centralisation de la gestion, la faiblesse du système d'information statistique, la persistance de la corruption et la non prise en compte des spécificités de certains groupes vulnérables tels que les peuples autochtones et les personnes handicapées.

L'analphabétisme touche près du tiers de la population et demeure une préoccupation majeure. En effet, le taux d'alphabétisation des adultes est de 63% chez les femmes et 79% chez les hommes.

S'agissant du financement du secteur éducatif, les allocations budgétaires de l'Etat en faveur de ce secteur se sont considérablement améliorées entre 2007 et 2010. Ce sont davantage l'efficacité du système éducatif et l'équité dans la répartition des ressources publiques d'éducation qui sont à améliorer.

La relation entre les ressources mobilisées et les résultats obtenus mesure l'efficacité du système éducatif. Un des indicateurs globaux de la mesure de cette efficacité est l'espérance de vie scolaire ou nombre moyen d'années d'études réalisées par enfant. Les résultats obtenus par KAMGNIA et FOUEKA (2009)⁵ montrent que l'espérance de vie scolaire était de 6,5 années au Cameroun en 2004. A titre de comparaison, la moyenne en Afrique Subsaharienne était de 5,9 années, soit 5,1 ans pour les pays francophones et 7,6 ans pour les pays anglophones. Cette même source indique que Cameroun consacrait en 2004, 2,8% de son PIB à l'éducation et que l'accroissement de ressources à hauteur de 1% du PIB à l'éducation permettrait de gagner 2,2 années d'études sur l'espérance de vie scolaire. Ce gain est de 2 années en Afrique Subsaharienne, soit 2,1 années pour les pays francophones et 1,9 année pour les pays anglophones.

Une première appréciation de l'équité dans la répartition des ressources publiques d'éducation est basée sur la comparaison des coûts unitaires par niveau. L'analyse se fonde sur l'hypothèse selon laquelle la répartition des crédits publics est d'autant moins inégale que l'accroissement des coûts unitaires entre les niveaux primaire, secondaire et supérieur est faible. En 2004 la dépense publique par tête est de 20 760 francs CFA au niveau primaire, contre 149 770 au niveau secondaire général et 292 400 pour l'enseignement supérieur. Les pouvoirs publics dépensent ainsi 7 et 14 fois plus, respectivement pour les enfants au niveau secondaire et supérieur, qu'au niveau du primaire, c'est-à-dire au détriment des enfants pauvres qui sont soit au niveau primaire soit hors du système éducatif.

En ce qui concerne les disparités, on peut observer⁶ que dans la population scolarisée des niveaux d'enseignement primaire et secondaire, près de la moitié des élèves sont issus de trois régions à savoir Centre, l'Ouest et le Littoral avec un taux cumulé de 47,4% des effectifs. Ce qui leur confère une part importante d'appropriation des ressources en éducation, évaluée en pourcentage à 57,4%. Les 42,6% restant reviennent à l'ensemble des sept autres régions. Cette disproportion est plus accentuée lorsque l'on effectue des comparaisons entre régions. L'exemple le plus marquant concerne les régions du littoral et de l'Est. La région de l'Est en effet, possède 13% des effectifs scolarisés, mais ne reçoit que 4,5% des ressources en éducation ; alors que la région du Littoral, avec 12,4% des effectifs scolarisés, reçoit 15,5% de ces ressources.

- **Santé, Nutrition, eau et assainissement**

L'amélioration de l'état de santé des populations est pour le Gouvernement du Cameroun un objectif de développement social étroitement lié à la poursuite d'une politique de croissance économique soutenue. Cependant, en dépit des efforts déployés dans les domaines des infrastructures et de la formation des ressources humaines dans le secteur santé, l'offre de services et soins de santé reste insuffisante et réduit considérablement l'accès des populations à ces services. De même la qualité des prestations sanitaires s'avère insuffisante. On compte un médecin pour 13 468 habitants et 1 paramédical pour 3 094 habitants⁷. Cette situation se trouve aggravée par des facteurs tels que l'insuffisance de planification, la faiblesse du contrôle de gestion et des ressources humaines et la faible implication des communautés dans la gestion de leurs problèmes de santé.

A 4,9% du budget public total, l'investissement gouvernemental dans la santé demeure limité depuis 2005⁸. Ce faible investissement en combinaison avec des défis sur le plan de la gouvernance se traduisent par une insuffisance en matière de disponibilité et qualité des infrastructures et équipements sanitaires, médicaments

⁵ Rapport d'étude sur la budgétisation sociale au Cameroun, MINJEPAT/UNICEF, 2010

⁶ idem

⁷ Selon le Plan National de Développement Sanitaire

⁸ Public Expenditure Tracking Survey 2, INS

essentiels au niveau des formations sanitaires, des personnels de santé qualifiés, des prestations de service centrées sur les clients et des indicateurs de santé.

L'état sanitaire des populations en général, des femmes, des jeunes, et des enfants en particulier reste peu satisfaisant au regard des indicateurs de ce secteur.

Le taux de mortalité maternelle est passé de 430 à 669 pour 100 000 naissances vivantes entre 1998 et 2004 (EDS II et III). Cette situation est tributaire en grande partie à un accès limité (financier, géographique, plateau technique et culturel) aux services de santé de la reproduction et de la faible utilisation des méthodes contraceptives (14,4% en 2011 EDS/MICS), particulièrement en milieu rural et chez les jeunes et adolescentes ; de l'insuffisante disponibilité des Soins Obstétricaux et Néonataux d'Urgence (5 régions ont à peine une formation sanitaire offrant des SONU pour 500 000 habitants⁹) ; la faible capacité des formations sanitaires à prendre en charge des complications liées à la grossesse et à l'accouchement ; le taux élevé des accouchements en dehors des formations sanitaires et l'absence d'un personnel qualifié (39% - EDSC/MICS-2011); l'importance des besoins non satisfaits en Planification Familiale (20% en 2004 EDS III) et les complications des Interruptions Volontaires de Grossesses qui représentent 20 % des causes de cette mortalité maternelle dans les formations sanitaires.

En outre, la forte prévalence des fistules obstétricales (FO), particulièrement dans la partie septentrionale et à l'Est du pays, intensifiée par des mariages et grossesses précoces, constitue un facteur aggravant de la situation sanitaire de la femme qui par ailleurs dispose d'un faible pouvoir de décision sur les questions de santé en général et de Santé de la Reproduction (SR) en particulier. Les pesanteurs socioculturelles continuent d'alimenter les violences basées sur le genre (VBG) et les pratiques néfastes telles que les mariages précoces et forcés, les violences sexuelles et les mutilations génitales féminines qui concernent respectivement 30,8% et 1,4% de femmes (EDS 2004). En outre, Selon l'EDS III, 52,0% de femmes ont déjà subi au moins une fois la violence conjugale; 53,0% de femmes ont subi des violences physiques depuis l'âge de 15 ans. Les répercussions de ces VBG sont nombreuses : (a) de véritables traumatismes chez les victimes au plan de la santé physique et mentale ; (b) des coûts financiers importants engendrés par les dépenses et arrêts de travail induits au niveau économique; (c) l'impossibilité pour les femmes victimes de participer à la vie publique et autres actions de développement du pays.

La mortalité des enfants est en recul mais reste à un niveau encore préoccupant. Le taux de mortalité infantile est de 62 ‰ (EDS-MICS 2011) contre 74 ‰ (EDS 2004). Le taux de mortalité infanto-juvénile se situe à 122‰. Les principales causes en sont : le tétanos, les maladies diarrhéiques, les broncho-pneumopathies, la rougeole, la malnutrition et le paludisme. Ce dernier constitue par ailleurs la première cause de morbidité et de mortalité dans la population en général, et chez les enfants de moins de cinq ans et les femmes enceintes en particulier. Seulement 44% des enfants de moins de 5 ans et 47% des femmes enceintes dorment sous une moustiquaire imprégnée d'insecticide (EDS-MICS 2011). On note aussi une faible capacité de prévention des maladies évitables par la vaccination bien que la couverture vaccinale des enfants soit passée de 48 % à 53 % pour tous les antigènes sur la période 2004-2011.

L'état nutritionnel des populations se caractérise par une prévalence élevée de la malnutrition au sein des groupes vulnérables (femmes enceintes et enfants). La proportion d'enfants de moins de 5 ans souffrant de malnutrition chronique est de 33% (EDS-MICS 2011). Les garçons sont plus touchés (35%) que les filles (30%). Cette malnutrition chronique présente également des disparités régionales. La prévalence de la malnutrition aiguë globale chez les enfants de moins de 5 ans est de 6% dont 2% sous la forme sévère avec des disparités régionales importantes. Les deux régions du Nord et de l'Extrême Nord affichent des taux de malnutrition aiguë de 14,5%, proche du seuil d'urgence (15%).

L'infection à VIH est restée à un taux stable mais préoccupante car elle est généralisée. La séroprévalence du VIH/SIDA a reculé entre 2004 et 2011 pour s'établir à 4,3% d'après l'EDS-MICS 2011. Le nombre de personnes vivant avec le VIH est estimé à 560.306 (Juin 2010). Les jeunes et les femmes sont les plus touchés tant en zone rurale qu'en zone urbaine. Le niveau de prévalence des femmes enceintes est estimé à 7,4% selon l'EDS 2004. La transmission mère/enfant demeure un des axes prioritaires de la lutte contre le VIH. Le pourcentage de femmes enceintes VIH+ sous un régime ARV pour réduire la transmission mère/enfant est

⁹ Etude sur la disponibilité, l'utilisation et la qualité des SONU au Cameroun en 2010

MS

96

de 20,3%¹⁰. De même un accent est à mettre sur la prévention et l'accès aux traitements et soins des personnes à haute vulnérabilité tels les travailleurs du sexe, les hommes ayant des rapports avec des hommes, les routiers/camionneurs, hommes en tenue, population en milieu carcéral qui ont des taux de prévalence nettement plus élevés. Si la réponse nationale a permis de mettre plus de 100 000 personnes sous traitement (Décembre 2011), la liste d'attente reste encore longue et il faut assurer la pérennité du financement national et externe pour ces traitements.

L'accès limité à l'eau potable, l'insuffisance des mesures d'hygiène et d'assainissement et la faible application des mesures préventives, sont à l'origine de nombreux cas de maladies diarrhéiques et de choléra. Selon le 3^{ème} RGPH, en 2005, seuls 65 % de la population ont accès à l'eau potable, dont 88% de citadins et 43% de ruraux. En outre, seuls 75 % de la population au Cameroun vivent dans des ménages disposant de toilettes ou latrines.

c) Développement Durable

Selon le rapport du Système d'Information Energétique 2010, près de 85% de la population demeurent dépendantes de combustibles solides. La consommation de charbon est projetée pour augmenter significativement au-delà de 2012, contribuant ainsi à la dégradation du couvert végétal des écosystèmes fragiles dont dépendent essentiellement les pauvres pour la survie en milieu rural. De plus, avec les importants investissements prévus pour résorber le déficit énergétique et booster la croissance (barrages, Port, infrastructures routières, centrale à gaz, etc.), la gestion durable des ressources naturelles présente des défis particuliers. Le Plan National de Gestion de l'Environnement actualisé (PNGE II) identifie les changements climatiques comme une menace pour les services et les biens offerts par ces écosystèmes.

Au Cameroun, le Plan d'Action sur la Lutte contre la Désertification (PAN/LCD) approuvé en 2005 présente la zone soudano-sahélienne (Régions Nord et Extrême Nord) attenante aux bassins du Lac Tchad et du Niger, comme la plus affectée par le processus de désertification. Si rien n'est fait, sous l'effet combiné des Changements Climatiques et des activités anthropiques anarchiques, les zones actuellement les plus menacées par la désertification et le processus de dégradation des terres, le seront davantage. Cette situation renforcera la pauvreté extrême comme contrainte pour la réalisation du développement durable. Il importe donc pour le pays de mobiliser des ressources et travailler à la gestion des écosystèmes arides et semi arides.

Les défis et enjeux économiques du Cameroun militent en faveur d'une contribution accrue des ressources naturelles et des services énergétiques. Il s'avère indispensable pour le Gouvernement d'œuvrer à la mise en œuvre de politiques, stratégies résolument axées sur la gestion durable des ressources naturelles et l'amélioration des services énergétiques afin de promouvoir le développement durable en limitant les impacts de la croissance sur l'environnement. Selon les scénarios établis à l'horizon 2050 (Rapport CICERO, 2000, Developing Strategies for Climate Change) pour comprendre l'impact des changements climatiques sur le développement, plusieurs facteurs méritent une attention particulière. Il s'agit de l'insuffisance : des financements, des capacités institutionnelles et des données environnementales pour aider la prévision et faciliter la décision.

2.1.2. Contribution attendue aux priorités nationales de développement

Au regard de la situation et des priorités nationales relatives à une croissance forte, le SNU, tenant compte de ses avantages comparatifs, appuiera le Gouvernement dans la formulation et la mise en œuvre de politiques et stratégies favorables à une croissance forte, durable et inclusive. L'appui du SNU visera à accroître l'accès équitable des populations, particulièrement les couches marginalisées ou discriminées (femmes, jeunes/adolescents, enfants, personnes vivant avec un handicap, infectées ou affectées par le VIH, populations frontalières affectées par la démarcation des frontières et les crises humanitaires, peuples autochtones au sens des Nations Unies, réfugiés) à des services sociaux de qualité en santé et en éducation et à promouvoir l'utilisation de ces services. Dans les zones et niveaux où il interviendra, le SNU mettra un accent à renforcer la capacité des détenteurs d'obligation dans ces 2 secteurs sociaux pour répondre aux besoins spécifiques des populations. Ces dernières seront outillées pour exercer leurs droits par une utilisation accrue des services offerts. Les résultats attendus de cette contribution sont :

¹⁰ Rapport de progrès N°6 CNIS

43

amb

Effet 1: D'ici à 2017, les institutions nationales développent et mettent en œuvre de façon participative des politiques et stratégies favorables au développement durable et à une croissance inclusive

- **Produit 1.1:** Les responsables en charge de la chaîne Planification, Programmation, Budgétisation, Suivi (PPBS) des ministères¹¹ sont aptes à intégrer les indicateurs des OMD, le genre, la dynamique démographique, la durabilité environnementale et la promotion des industries culturelles (artisanat, design, etc.) dans les politiques, les stratégies de développement durable et inclusif, dans les textes réglementaires¹² et les rapports de suivi-évaluation ;
- **Produit 1.2:** Le système national d'information statistique est appuyé pour produire des données désagrégées de qualité;
- **Produit 1.3:** Les PME/PMI des filières prioritaires de croissance bénéficient des appuis¹³ pour le renforcement de leur compétitivité;
- **Produit 1.4:** Les communautés rurales des zones d'intervention, notamment les petits producteurs agricoles, en particulier les femmes et les jeunes sont aptes à l'utilisation des techniques de production améliorée, de conservation, de transformation, et de commercialisation et disposent des facilités de financement adaptées à leurs besoins ainsi qu'au marché national et sous-régional;
- **Produit 1.5 :** Les institutions nationales sont aptes à mettre en œuvre le PANA (Plan National d'Adaptation aux Changements climatiques), le PANERP (Plan d'Action National Energie pour la Réduction de la Pauvreté), et le RPP (Readiness Preparation Proposal) en vue d'atténuer les effets des changements climatiques dans au moins 2 zones écologiques sensibles ;
- **Produit 1.6:** Le document national de politique et stratégie STI (Sciences, Technologie et Innovation) est élaboré et un plan d'opérationnalisation élaboré;
- **Produit 1.7:** Les institutions nationales sont aptes à faciliter la gestion durable des écosystèmes forestiers;
- **Produit 1.8:** Les institutions nationales et les acteurs en charge de la protection civile gèrent plus efficacement les crises et catastrophes ;

Effet 2: D'ici à 2017, le socle de protection sociale est développé et le système national de protection sociale est modernisé

- **Produit 2.1 :** Une stratégie nationale de protection sociale concertée et basée sur le socle est élaborée;
- **Produit 2.2 :** Les responsables des communes « rurales » dans les zones d'intervention sont aptes à prendre en compte les aspects liés à la protection sociale, notamment les transferts sociaux, dans leurs plans de développement communaux (PDC);
- **Produit 2.3 :** Les données probantes et le système d'information pour formuler, actualiser, mettre en œuvre, suivre et évaluer la stratégie de protection sociale sont mis à disposition;

Effet 3: D'ici 2017, les populations, hommes et femmes, en particulier les plus vulnérables¹⁴ et les réfugiés ont un accès accru et équitable, et utilisent efficacement les services de soins, de prévention, de santé et d'éducation de qualité

- **Produit 3.1:** Les populations, en particulier celles des zones d'éducation prioritaire et les filles ont un accès amélioré à l'alphabétisation et à une éducation de base de qualité;
- **Produit 3.2:** Les capacités des institutions d'enseignement général, technique, professionnel et supérieur sont renforcées dans l'élaboration des référentiels de compétences, des programmes et leur utilisation en adéquation avec les secteurs émergents et en harmonie avec la CEMAC/CEEAC;
- **Produit 3.3:** Les districts de santé et les communautés, y compris les OSC dans les zones d'intervention sont capables de gérer (planifier, coordonner, suivre et évaluer les interventions), mobiliser les ressources et offrir de façon équitable un paquet de services de santé de qualité incluant

¹¹ Il s'agit des ministères partenaires de mise en œuvre du programme de Coopération Cameroun/SNU

¹² Circulaires budgétaires, les CDMT, le CBMT, les budget-programmes

¹³ Mise à niveau, conseil, appui au respect des normes, technique de production, opportunités d'affaires, etc.

¹⁴ les peuples autochtones au sens des Nations Unies, populations frontalières affectées par la démarcation et les crises humanitaires, les personnes handicapées, les victimes de la traite des personnes, les réfugié/es et les personnes vivant avec le VIH ou spécialement vulnérables (professionnels du sexe, etc.)

la SR Recentrée, la Nutrition, le VIH/SIDA/PTME, l'eau et l'assainissement en faveur des femmes, des adolescents/jeunes, des enfants et des autres groupes vulnérables (personnes handicapées, populations autochtones, populations frontalières, etc.);

- **Produit 3.4:** Les communautés dans les zones d'intervention, en particulier les femmes, les adolescents/jeunes, les autres groupes vulnérables bénéficient des paquets de services de prévention et soins de santé de qualité incluant la SR Recentrée, la nutrition, le VIH/SIDA/PTME, l'eau et l'assainissement, ainsi que de prévention des pratiques néfastes et VBG;
- **Produit 3.5:** Les systèmes d'information et de gestion de l'éducation et de la santé permettent une meilleure planification et évaluation des résultats en harmonie avec la sous-région CEEAC.

2.2. Axe de coopération 2: Appui à la promotion de l'emploi décent

Effets UNDAF	OMD	Axe stratégique du DSCE
Effet 4: D'ici à 2017, les opportunités d'emplois décents et d'AGR, notamment pour les jeunes, les femmes et les populations vulnérables et les réfugiés, sont accrues	1; 3	Emploi

2.2.1. Justification de l'effet

Le DSCE poursuit comme objectif en matière d'emploi, de ramener le sous-emploi de 75,8% à moins de 50% en 2020 avec la création de dizaines de milliers d'emplois formels. Le gouvernement ambitionne de résorber complètement le sous-emploi visible et de maintenir le taux de chômage élargi à moins de 7%.

Au Cameroun sur une population globale de 20 millions d'habitants environ, la population active occupée est estimée à environ 8 millions de personnes dont moins de 200 mille sont employées dans le secteur public, environ 800 mille dans le secteur privé formel et le reste dans le secteur informel, y compris le monde rural. La moitié de la population active occupée est féminine avec néanmoins des disparités entre les régions et selon le milieu de résidence. En milieu rural, 52% des emplois sont occupés par les femmes contre 42% en milieu urbain¹⁵.

Au sens strict du terme, le taux de chômage est faible (4,4%) alors que le taux de chômage élargi qui reflète mieux le contexte camerounais se situe à environ 13%. Ce niveau de chômage masque cependant un sous-emploi dont le taux est de 75,8%. Son ampleur est plus marquée en milieu rural (78,8%) qu'en milieu urbain (57,4%). Le sous-emploi invisible qui comprend les actifs occupés dont le revenu est inférieur au SMIG, représente 64,8% de la population active, tandis que le sous-emploi visible (11%) concerne les personnes travaillant involontairement moins que la durée légale hebdomadaire (40 heures par semaine).

Cette situation s'est développée de manière concomitante à un accroissement important du secteur informel qui emploie environ 90% de la population active occupée dont plus de la moitié (54,7%) sont des femmes. Elles sont majoritaires parmi les travailleurs pour compte propre (les femmes représentent près des deux tiers des travailleurs pour compte propre, soit 61,3%) et les aides familiaux (59,2%). Dans le secteur informel, les emplois féminins sont, à plus d'un titre, plus précaires que ceux occupés par des hommes. Les femmes disposent moins souvent d'un local professionnel pour leur activité. Près de 86,7% des femmes promotrices du secteur informel exercent sans local professionnel contre 76,9% chez les hommes. Elles sont proportionnellement beaucoup plus nombreuses à exercer à domicile sans installation particulière ou encore sur les marchés¹⁶.

La proportion des travailleurs pauvres (nombre d'actifs occupés résidant dans un ménage pauvre/nombre d'actifs occupés) s'est située à 38,3% en 2007. L'un des principaux facteurs explicatifs de la pauvreté chez les travailleurs reste le niveau de rémunération avec une proportion de bas salaires pour des emplois souvent précaires (salaire inférieur à 2/3 du salaire horaire médian) estimé à 40% des travailleurs en 2010, dont 29,8% chez les hommes et 50,4% chez les femmes. Le taux de chômage des jeunes en milieu urbain représente 57,9%.

De manière générale, le sous-emploi se présente comme un véritable problème du marché du travail au Cameroun avec des disparités importantes selon la région et le sexe. Pour y remédier, le gouvernement entend

¹⁵ Rapport Enquête l'emploi secteur informel, INS 2005

¹⁶ Rapport Enquête Emploi secteur informel, INS 2005

NB

[Signature]

mettre l'accent en priorité sur le développement de l'emploi salarié, à travers l'appui à l'éclosion et à la compétitivité des PME & PMI. La promotion de l'auto-emploi viendra seconder ce dispositif central, en favorisant spécifiquement la migration du secteur informel vers le secteur formel. La mise en place de programmes spécifiques de promotion de l'emploi en faveur des couches les plus défavorisées (jeunes, femmes, personnes vivant avec un handicap, peuples autochtones, etc.) et de rajeunissement des effectifs dans la fonction publique complètera le dispositif global en matière d'offre d'emplois.

2.2.2. Contribution attendue aux priorités nationales de développement

Au niveau stratégique, la contribution du SNU à la lutte contre le chômage et le sous emploi ciblera particulièrement l'amélioration de l'efficacité du marché du travail à travers des interventions visant la mise en place d'un cadre incitatif à la création d'emplois, la capacitation des principaux détenteurs d'obligation en la matière et la génération de connaissance en vue d'une meilleure gouvernance du marché du travail. Au niveau opérationnel, le SNU continuera à promouvoir les approches à hautes intensités de main d'œuvre et de développement local tout en outillant les principaux titulaires de droits que sont les jeunes, les femmes, et les personnes vulnérables (y compris les populations autochtones au sens des Nations Unies et les personnes vivant avec un handicap) et les réfugiés pour une meilleure adéquation de l'offre de travail. Les résultats attendus de cette contribution sont:

- **Produit 4.1:** Les acteurs du domaine de l'emploi et de la formation professionnelle (observatoires du travail et de l'emploi, services publics et ministères sectoriels) sont aptes à assurer une meilleure gouvernance du marché du travail dans le respect des conventions internationales du travail et du dialogue social;
- **Produit 4.2:** Des compétences et des évidences pour développer l'employabilité des jeunes, des femmes, des personnes handicapées, des populations autochtones et des autres populations vulnérables sont mises en place;
- **Produit 4.3:** Les institutions nationales et les PME promeuvent et mettent mieux en œuvre les approches HIMO et de développement économique local;
- **Produit 4.4:** Un cadre incitatif permettant le développement des AGR/entrepreneuriat et des facilités d'accès au crédit des groupes organisés, notamment de femmes, de jeunes, de personnes handicapées, des populations autochtones et les autres personnes vulnérables est mis en place et est fonctionnel;
- **Produit 4.5 :** Les évidences et le système d'information pour actualiser, mettre en œuvre, suivre et évaluer la politique nationale de l'emploi sont disponibles.

2.3. Axe de coopération 3: Soutien à la gouvernance et à la gestion stratégique de l'Etat

Effets UNDAF	OMD	Axe stratégique du DSCE
Effet 5: D'ici à 2017, Les institutions nationales et locales, assument leurs missions de façon participative, transparente et dans le respect de l'égalité de genre, des droits de l'homme et de l'Etat de droit	3	Gouvernance

2.3.1. Justification de l'effet

Dans sa stratégie pour la croissance et l'emploi, le Gouvernement reconnaît que la promotion de la gouvernance est l'un des principaux défis que le Cameroun doit relever pour réaliser sa vision d'être un pays émergent, démocratique et uni dans la diversité à l'horizon 2035. Il entend à cet effet mettre en œuvre des mesures et actions transversales visant à consolider la fonction de depositaire de l'intérêt général de l'Etat en renforçant ce dernier dans son rôle de facilitateur et de régulateur de l'activité économique et sociale, améliorer l'environnement des affaires, et consolider le partenariat entre le secteur public et le secteur privé ainsi que la gouvernance d'entreprise, améliorer la participation des citoyennes et citoyens et de la société civile à la gestion des affaires publiques.

Pour ce qui est de la gouvernance et de l'Etat de droit, le Cameroun est un pays stable au plan politique et institutionnel. Des avancées ont été enregistrées au niveau politique avec la récente ratification de la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance. En effet, le système électoral s'est modernisé avec la création et l'opérationnalisation d'Electons Cameroon (ELFCAM). Un code des marchés a été publié et est en vigueur. La Chambre des comptes est fonctionnelle et la réforme du système judiciaire est en cours

ND

— AL

avec notamment la création des juridictions et tribunaux d'exception dans le cadre la lutte contre la corruption. Cette réforme a été intensifiée à travers des actions de répression menées à l'encontre les gestionnaires indéliques, la création de la CONAC (Commission Nationale Anticorruption) ainsi que l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie nationale de lutte contre la corruption. Un début de transfert des compétences et des ressources financières aux collectivités locales décentralisées est observé.

Le Cameroun a ratifié les principaux instruments internationaux et régionaux relatifs aux droits de l'homme, aux réfugiés, et à la démocratie et de nombreux efforts sont enregistrés en matière de promotion et de protection des droits de l'homme. Toutefois pour parvenir à un véritable développement socioéconomique, et politique, inclusif et durable, il est nécessaire de développer une approche basée sur les droits de l'homme dans la mise en œuvre de toutes les stratégies proposées. Il convient à cet effet de renforcer et d'accélérer la mise en œuvre et le suivi des principes suivants: la participation et l'inclusion des personnes et groupes vulnérables et marginalisés; l'obligation de rendre des comptes (c'est-à-dire la redevabilité des détenteurs d'obligations); l'égalité (y inclus l'égalité entre hommes et femmes), la non-discrimination à tous les niveaux des bénéficiaires; l'autonomisation des populations, communautés et individus concernés et la conformité avec l'Etat de droit et avec les obligations internationales et régionales dans la domaine des droits de l'homme.

Le Cameroun est passé à l'Examen Périodique Universel (EPU) en février 2009. Au cours de son passage, le pays a accepté 41 recommandations. Celles-ci portent principalement sur la ratification des instruments internationaux auxquels le Cameroun n'est pas partie, l'amélioration du système judiciaire et pénitentiaire, la lutte contre la torture, la promotion et la protection des droits de l'enfant, des populations autochtones, des personnes handicapées, des droits économiques, sociaux et culturels, le renforcement de la conformité de la législation interne aux conventions internationales spécifiques à la femme.

Le SNU s'emploiera au cours de l'UNDAF à accompagner le gouvernement dans la mise en œuvre des conventions ratifiées et des recommandations acceptées dans le cadre de l'EPU. Il poursuivra ses actions de plaidoyer pour ce qui est des recommandations rejetées et la ratification des conventions qui ne le sont pas.

Bien que les femmes constituent 50,6% de la population et participent pour près 40 % à l'activité économique du pays, elles constituent un groupe très vulnérable du fait de leur faible accès aux ressources financières et aux moyens de production, ainsi que de leur faible niveau de scolarisation et de formation. En matière de gouvernance, leur implication à la prise de décision se situe à divers niveaux de la société où elles sont en général sous-représentées (13% des parlementaires, 6,8% de maires). En dépit de timides avancées, le Cameroun reste situé en dessous du pourcentage de l'Afrique subsaharienne et des exigences de la Déclaration de Beijing. Bien que le cadre normatif qui concourt à la promotion et à la protection des droits de la femme contienne de nombreux instruments juridiques internationaux, régionaux et nationaux pertinents, il ne garantit pas pour autant l'exercice et la jouissance par la femme de l'ensemble des droits qui lui sont ainsi reconnus. Parmi les facteurs qui limitent l'impact de ces textes, on peut citer: (a) l'insuffisance de leur vulgarisation, (b) l'insuffisante harmonisation de la législation interne avec les instruments juridiques internationaux spécifiques à la protection des droits de la femme, (c) l'application mitigée des dispositions légales et réglementaires en vigueur, (d) la coexistence du droit écrit et de la coutume, (e) la réticence de certains acteurs judiciaires à appliquer les textes, etc.

2.3.2. Contribution attendue aux priorités nationales de développement

L'accompagnement des Nations Unies au Cameroun en vue du renforcement de la Gouvernance et la consolidation de l'Etat de droit consistera en des interventions visant le système électoral, le système judiciaire, la consolidation du dispositif de promotion des droits de l'Homme, le renforcement de la lutte contre la corruption et les détournements de fonds, le renforcement de la décentralisation et l'amélioration de la participation citoyenne en particulier celle des femmes, des jeunes et des groupes vulnérables à la gestion des affaires publiques, et l'amélioration de l'accès du citoyen à l'information pour le contrôle de la gestion des affaires publiques. Pour réduire la disparité entre les hommes et les femmes en matière électorale, le SNU appuie les acteurs du processus électoral dans la conception des lois, politiques et la mise en place de mesures positives qui contribuent à mettre fin à la discrimination systémique à l'égard des femmes et favorisent la participation des femmes à la vie politique. Ces interventions cibleront à la fois les institutions détentrices d'obligations et les citoyennes et citoyens titulaires des droits et consisteront à une amélioration des capacités et de l'aptitude des différents acteurs à jouer le rôle qui leur est dévolu. Les résultats attendus de cet accompagnement sont:

- **Produit 5.1:** Les institutions en charge des élections (ELECAM, MINJUSTICE, COUR SUPREME, MINATD), le parlement, les partis politiques, la société civile, les médias, la population (en particulier les femmes, les personnes handicapées, les peuples autochtones, les jeunes et les personnes âgées) sont plus aptes à participer au processus électoral ;
- **Produit 5.2:** Les principales institutions et organisations nationales, en particulier la Commission Nationale des Droits de l'Homme et des Libertés, les réseaux d'ONG spécialisées en droits de l'homme sont plus aptes à promouvoir et protéger les droits de l'Homme en conformité avec les engagements de l'Etat et les standards internationaux et régionaux en la matière ;
- **Produit 5.3:** Les institutions nationales, les acteurs de la société civile et le secteur privé sont accompagnés pour fournir aux usagers des prestations de qualité;
- **Produit 5.4:** Les Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD) et les acteurs nationaux du développement local, y compris les populations, sont plus aptes à mettre en œuvre la décentralisation dans le respect de l'égalité de genre, des droits de l'homme, la lutte contre le VIH/SIDA et la gestion des crises et catastrophes ;
- **Produit 5.5:** Les institutions nationales et locales de communication sont aptes à mieux vulgariser les politiques nationales sur l'ensemble du territoire.

2.4. Conclusion

En somme les interventions concourant à l'atteinte de l'ensemble des résultats de l'UNDAF 2013-2017 seront mises en œuvre en collaboration permanente avec les institutions nationales, les organisations de la société civile, et la communauté des partenaires au développement présents au Cameroun. Des partenariats seront développés avec cette dernière et les efforts conjugués en vue de la mobilisation des ressources. Au sein du SNU, et en fonction des avantages comparatifs de chacune des Agences, des synergies autour des produits ci-dessus seront créées pour rationaliser les interventions, améliorer la cohérence interne et l'efficacité du système en vue d'améliorer de façon significative la contribution du SNU.

Les acquis des programmes conjoints initiés dans les cycles précédents seront consolidés et poursuivis dans le présent cycle. De même le SNU examinera des possibilités de formulation et de mise en œuvre d'autres programmes conjoints, notamment dans le cadre de l'accélération des efforts pour l'atteinte des OMD et les questions transversales telles que la collecte des données, le genre etc. La communication pour le développement sera capitale dans l'accompagnement des programmes, notamment en ce qui concerne l'adhésion, la participation des communautés ainsi que l'adoption de comportements favorables à l'atteinte des résultats escomptés. Dans la perspective de la mobilisation de ressources additionnelles, le SNU travaillera également à la visibilité de son appui dans le pays.

SECTION 3 – INITIATIVES NE FIGURANT PAS DANS LA MATRICE DE RESULTATS DE L'UNDAF

Des efforts ont été fournis par le gouvernement et l'Equipe de pays du SNU afin d'intégrer dans la matrice de résultats de l'UNDAF 2013-2017 l'ensemble des interventions des Agences du système des Nations Unies résidentes au Cameroun. Toutefois, des initiatives ne figurant pas dans la matrice de résultats de l'UNDAF et en cohérence avec les objectifs nationaux de développement pourront être mises en œuvre par les Agences compétentes. Ainsi, la Commission Economique pour l'Afrique (CEA), continuera de soutenir et accompagner l'intégration sous-régionale par ses actions et interventions en synergie avec le Cameroun, considéré comme une plaque tournante du flux migratoire dans la sous-région.

De même, le Centre des Nations Unies pour les Droits de l'Homme et la Démocratie en Afrique Centrale (CNUDHD) poursuivra les actions déjà entreprises dans le domaine des migrations et de la lutte contre la traite des personnes.

Les Nations unies, à travers le Bureau du Représentant Spécial du Secrétaire Général pour l'Afrique de l'Ouest (SRSG – UNOWA), président et soutiennent les travaux de la Commission Mixte Cameroun/Nigeria (CMCN), afin de faciliter la mise en œuvre de l'arrêt de la Cour Internationale de Justice (2002) et de l'accord de Greentree (2006) qui en a découlé. Ceci inclut la finalisation de la démarcation de la frontière entre les deux pays et la mise en place de mesures de confiance visant à assurer la paix, la stabilité et la cohésion sociale, avec un accent particulier pour l'Extrême-Nord et la péninsule de Bakassi, conformément à la décision des autorités camerounaises. Dans cette optique, l'UNOWA/CMCN promouvra la réalisation de

13

projets conjoints à court terme pour ces populations particulièrement vulnérables, dans les domaines de la sécurité alimentaire, de l'accès à l'eau, des capacités des jeunes et des femmes pour l'emploi et l'énergie/environnement. Une programmation conjointe de plus grande envergure pourra être mise en place par les agences à l'endroit des populations frontalières.

S'agissant des Agences non résidentes, l'Agence Internationale de l'Énergie Atomique (AIEA) continuera à soutenir le renforcement des capacités institutionnelles, notamment l'Agence Nationale de radioprotection, et de la réglementation nationale en matière de radio protection. La Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement (CNUCED) poursuivra son appui en matière de facilitation du commerce transfrontalier avec le Nigéria notamment.

De même ONU-HABITAT poursuivra son accompagnement dans la lutte contre la pauvreté et la mauvaise planification urbaine à travers le Programme Participatif d'Amélioration des Bidonvilles (PPAB) mis en œuvre sous la tutelle du MINH DU. Le document de programme pour le site pilote choisi prévoit comme objectifs l'amélioration de l'accessibilité à la zone, l'amélioration de l'accès aux services urbains de base (eau et électricité), ainsi que la facilitation de l'accès à la propriété foncière par les populations à travers des remembrements fonciers.

Le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) continuera son appui au Gouvernement à travers des initiatives visant à assurer la pérennité de l'élimination totale des principales Substances Appauvrissant la Couche d'Ozone (SAO), y compris les ChloroFluoroCarbone (CFC). Cet appui s'étendra aussi à la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur la Biodiversité.

Le SNU pourra, en fonction de la disponibilité de ressources additionnelles mobilisées, et à la demande des autorités nationales contribuer à apporter des réponses à des situations spécifiques durant la période couverte par cet UNDAF. Le SNU poursuivra, en étroite concertation, avec les autorités nationales, son assistance humanitaire aux populations des zones affectées en cas d'urgence. Il en sera également ainsi pour la formulation d'une stratégie nationale de développement des capacités et les programmes visant les jeunes et les femmes. La programmation conjointe sera privilégiée chaque fois que cela s'avèrera possible.

SECTION 4 – ESTIMATION DES RESSOURCES NECESSAIRES

Les ressources indicatives pour l'atteinte des effets et produits planifiés dans l'UNDAF sont estimés à environ deux cent quatre-vingt-quatorze millions huit cent quatre-vingt et un mille (294 881 000) dollars US, hors financement banque mondiale. Ce montant se répartit en deux types de ressources. Les fonds provenant des contributions des sièges respectifs des Agences du SNU partenaires de mise en œuvre de l'UNDAF représentent 45% de ces ressources, soit environ 133 204 000 dollars US. Plus de la moitié (55% soit 161 677 000 dollars US) proviendra des efforts de mobilisation de ressources des Agences.

C'est le soutien à une croissance forte, durable et inclusive qui absorbera la part la plus importante des ressources de l'UNDAF 2013-2017, soit 80%. La contribution du SNU à l'amélioration de la gouvernance et la gestion stratégique de l'Etat consommera 14% des ressources prévisionnelles. La part des ressources de l'UNDAF qui sera investi dans la promotion de l'emploi décent représente 6% des ressources totale.

Avec environ 41% des ressources planifiées, c'est l'effet 1 relatif à l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des politiques favorables à une croissance forte, durable et inclusive qui fera l'objet du soutien financier plus élevé. L'accès équitable et l'utilisation des services sociaux de base ou essentiels, notamment l'éducation et la santé absorberont 31% des ressources planifiées sur la période de mise en œuvre de l'UNDAF. Les efforts en faveur du développement de la protection sociale concentreront 8% des ressources de l'UNDAF 2013-2017.

Le volume élevé des ressources à mobiliser pour la réalisation des effets et produits de l'UNDAF nécessite l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de mobilisation de ressource efficace et concertée. Le Gouvernement et le SNU travailleront à la visibilité et à la promotion des interventions de l'UNDAF afin d'attirer les ressources nécessaires à l'atteinte des résultats escomptés.

SECTION 5 – ARRANGEMENT DE MISE EN OEUVRE

La revue à mi-parcours de l'UNDAF 2008-2012 a relevé des contraintes à sa bonne exécution au cours de la première moitié du cycle. Il s'agissait notamment : (i) de la multiplicité des axes de coopération, (ii) de l'absence d'une appellation explicite et évocatrice, d'un thème fédérateur, (iii) de la non déclinaison en

tranches annuelles des activités de l'UNDAF, de la faible cohérence du cadre budgétaire avec les objectifs poursuivis, (iv) de la faiblesse du cadre de suivi évaluation, (v) de la faiblesse de son appropriation par la partie nationale et par les Agences elles mêmes.

L'UNDAF 2013-2017 est destiné à servir de boussole aux Agences des Nations Unies au Cameroun dans l'orientation de leurs programmes d'intervention (CPD) et dans la définition de nouvelles initiatives d'intervention sous formes de programme et/ou de projets conjoints. Sa mise en œuvre s'efforcera de mettre à contribution les enseignements tirés de la revue susmentionnée en vue d'un meilleur impact de la contribution des Nations Unies au Cameroun.

Conformément à la démarche programmatique au sein des Nations Unies, l'opérationnalisation de l'UNDAF 2013-2017 se fera à travers les plans d'actions des programmes de pays (CPAP) qu'élaboreront les Agences en veillant à aligner les matrices respectives de résultats de ces derniers sur la matrice des résultats de l'UNDAF 2013-2017. Les Plans de Travail Annuel (PTA) des Agences déclineront les CPAP en tranches annuelles et fourniront de ce fait une déclinaison de l'UNDAF en tranches annuelles. Ces outils de planification opérationnelle préciseront davantage le diagnostic en prenant en compte les dimensions transversales que sont la gestion axée sur les résultats, le genre, le suivi & évaluation.

Pour renforcer la cohérence et la coordination des activités de l'ONU dans le pays, des projets communs seront préparés et mis en œuvre par l'Equipe de Pays en partenariat avec les acteurs nationaux de développement afin de contribuer plus efficacement à l'atteinte des résultats de l'UNDAF. La modalité de l'exécution nationale (NEX) sera privilégiée en particulier pour les projets ou programmes conjoints impliquant les partenaires nationaux. Les systèmes nationaux de passation des marchés publics seront utilisés pour les activités et le contexte auxquels cette réglementation est applicable.

La mise en œuvre de l'UNDAF 2013-2017 se fera sous la coordination générale du Gouvernement du Cameroun et s'appuiera sur les principes ci-après : (i) le développement d'un partenariat stratégique avec les autres acteurs y compris la société civile et le secteur privé; (ii) un dispositif institutionnel de coordination inclusif et articulé autour du dispositif national de coordination et de suivi du DSCE 2010-2020; (iii) une programmation basée sur les approches programmatiques (la réalisation des Droits de l'homme, l'Egalité des Genres, la Gestion Axée sur les Résultats, un environnement durable).

Conformément aux exigences de la Réforme de l'ONU de 1997, les Agences poursuivront leurs efforts d'harmonisation et de simplification de leurs procédures de gestion, notamment à travers l'utilisation de l'Approche Harmonisée de Transfert des Fonds (HACT) aux Partenaires de mise en œuvre des programmes et projets en particulier pour ce qui est des Agences Ex Com (PAM, PNUD, UNFPA, UNICEF) et que les autres Agences des Nations Unies devront adopter. Les capacités des institutions nationales chargées du suivi et du contrôle de la gestion des finances publiques, notamment le Contrôle Supérieur de l'Etat, la Chambre des Comptes,... pourront être renforcées, soit dans le cadre d'une intervention commune des Agences des Nations, soit à travers un plaidoyer auprès des partenaires indiqués pour ce type d'appui.

Encadré: Description de l'approche HACT

Tous les transferts en espèces à un partenaire d'exécution seront basés sur les plans de travail annuels (AWP) agréés entre les partenaires de mise en œuvre et les agences des Nations Unies. Les transferts en espèces pour les activités détaillées dans les plans de travail annuels (AWP) peuvent être effectués par les Agences des Nations Unies selon les modalités suivantes:

- 1. Transfert direct des fonds aux partenaires de mise en œuvre soit avant le début des activités (transfert direct en espèces), ou après l'achèvement des activités (remboursement);*
- 2. Paiement direct aux vendeurs ou par des tiers pour les obligations contractées par le partenaire de mise en œuvre sur la base des requêtes signées par le mandataire du partenaire d'exécution;*
- 3. Les paiements directs à des fournisseurs ou des tiers pour les obligations contractées par les Agences des Nations Unies pour soutenir les activités convenues avec les partenaires d'exécution.*

Les transferts directs en espèces pourront être sollicités par les partenaires de mise en œuvre et les fonds libérés pour des périodes d'exécution des activités n'excédant pas trois mois. Les requêtes de remboursement des dépenses déjà autorisées doivent être introduites et honorées chaque trimestre ou après l'achèvement des activités. Les agences des Nations Unies ne sont pas tenues de rembourser les dépenses faites par le partenaire de mise en œuvre au-delà des montants autorisés.

Après l'achèvement de toute activité, les fonds restants devront être reversés ou reprogrammés d'un commun accord entre le partenaire de mise en œuvre et l'Agence concernée. En cas de remise directe d'espèces ou de remboursement, les Agences des Nations Unies avisent le partenaire de mise en œuvre du montant approuvé puis effectuent les versements des fonds aux partenaires dans un délai à convenir. En cas de paiement direct aux fournisseurs ou à des tiers pour les obligations contractées par le partenaire de mise en œuvre dans l'exécution des activités convenues avec les Agences des Nations Unies, celles-ci doivent procéder au paiement dans un délai à convenir.

Les agences des Nations Unies ne doivent avoir aucune responsabilité directe dans les arrangements contractuels conclus entre les partenaires de mise en œuvre et un fournisseur tiers. Lorsque plusieurs Agences des Nations Unies doivent remettre des fonds au même partenaire de mise en œuvre, les activités de suivi du programme ainsi que les activités de suivi financier et d'audit seront menées conjointement ou en coordination entre les Agences concernées.

Les modalités de transfert des fonds, la taille des décaissements, ainsi que la portée et la fréquence des activités d'audit et de contrôle peuvent dépendre des conclusions d'un examen de la capacité de gestion des finances publiques dans le cas du Gouvernement comme partenaire d'exécution, et d'une évaluation par un consultant qualifié, comme un cabinet d'expertise comptable, de la capacité de gestion financière des partenaires nationaux de mise en œuvre (micro évaluation).

SECTION 6 - MECANISME DE SUIVI ET EVALUATION

Afin d'assurer avec efficacité et efficience la mise en œuvre de l'UNDAF 2013-2017 ainsi qu'un meilleur suivi des progrès vers la réalisation des produits et effets programmés, il sera mis en place un dispositif de suivi-évaluation. En partenariat avec le Gouvernement, le SNU organisera sur la période 2013-2017:

- ☞ Des revues annuelles des produits de l'UNDAF pour suivre les progrès réalisés;
- ☞ Une évaluation de fin de cycle conformément aux critères connus en la matière qui permettra de mesurer la contribution de l'UNDAF à l'atteinte des objectifs nationaux.

En fonction de l'évolution de l'environnement programmatique, les deux parties (Gouvernement et SNU) apprécieront l'opportunité d'une revue à mi-parcours de l'UNDAF pour évaluer les résultats obtenus dans la première moitié du cycle, s'assurer que le cadre de programmation qu'il constitue demeure cohérent et pertinent par rapport aux objectifs nationaux de développement, et prendre éventuellement des mesures correctives jugées nécessaires.

Dans la mesure du possible, les revues annuelles s'aligneront sur la revue du cadre stratégique de développement national et seront assorties de la production des rapports de progrès de l'UNDAF conformément aux Standards Opérationnels et aux orientations définis par le Groupe de Développement des Nations Unies. Le dispositif de suivi de l'UNDAF s'appuiera sur le système nationale d'information statistique et le SNU appuiera la partie nationale pour la production de données de suivi de qualité sur la situation du pays dans les domaines couverts par la coopération.

Le pilotage de ce dispositif de suivi sera assuré à la fois par le Gouvernement qui est responsable de la coordination générale de la mise en œuvre de l'UNDAF et l'**Equipe de pays** qui est responsable de sa mise en œuvre. A ce titre, cette dernière supervisera les activités de Suivi - Évaluation de l'UNDAF.

Afin de faciliter l'exercice de revue annuelle de l'UNDAF, il sera mis sur pied au niveau interne au SNU et au sein du **groupe programme**, des **groupes inter-agences autour de chaque effet UNDAF** chacun sous le leadership d'une Agence. Sur la base de la matrice des résultats de l'UNDAF et son plan de suivi et évaluation, ces groupes, sous le leadership de l'Agence désignée auront la responsabilité du suivi quotidien de la mise en œuvre des interventions du SNU relevant de leur effet. Ils proposeront dans le cadre des travaux préparatoires de la revue annuelle des rapports de réalisation des produits de l'effet et rendront compte de leurs activités au groupe programme dans le cadre des rencontres périodiques de celui-ci. Un **groupe "suivi et évaluation"** sera dégagé du groupe programme pour appuyer les travaux des groupes thématiques sur les effets par la proposition de cadres normatifs permettant de garantir une cohérence et une homogénéité des travaux de chaque groupe.

Il sera également mis en place des groupes de travail pour couvrir les problématiques transversales, notamment : (i) genre et droits de l'Homme, (ii) VIH/Sida, (iii) communication/plaidoyer, et (iv) Opérations. Ces groupes qui peuvent s'ouvrir aux autres partenaires non Nations Unies, contribuent aux actions des groupes inter-agences autour de chaque effet UNDAF.

Dans son rôle de coordination générale de la mise en œuvre de l'UNDAF, le Gouvernement à travers sa structure en charge du suivi de la coopération avec le SNU veillera à ce que la programmation quinquennale et la planification annuelle de toutes les Agences parties prenantes restent cohérentes avec celle de l'UNDAF. Les capacités techniques de cette structure seront renforcées pour lui permettre d'assurer efficacement sa mission. Un comité sera mis en place au niveau stratégique pour le suivi périodique de la mise œuvre de l'UNDAF avec comme Secrétariat Technique la structure en charge du suivi de la coopération avec le SNU. Ce comité se penchera aussi sur les questions relatives à tous les services en appui à la mise en œuvre des programmes dont l'approche HACT.

Sous la supervision de l'Equipe de pays, les rencontres du groupe programme serviront de cadre de référence pour le suivi périodique de la mise en œuvre de l'UNDAF sur une année. Ainsi, en vue de maintenir la cohérence au sein du système et éviter le saupoudrage en privilégiant les interventions concertées, les membres du groupe programme issus des Agences leaders pour chaque groupe d'effet effectueront périodiquement un point de l'exécution physique et financière de l'UNDAF pour l'effet concerné. Les informations collectées lors de ces rencontres périodiques de suivi seront capitalisées pour la préparation des revues annuelles.

Afin de permettre la comparabilité et l'homogénéité dans les informations collectées, le groupe suivi et évaluation issu du groupe programme mettra à la disposition des groupes thématiques effet UNDAF, les canevas et cadres qui vont faciliter et harmoniser leurs travaux respectifs. Ces outils pour l'année courante devront être rendus disponibles au démarrage de l'année et après la revue annuelle de l'UNDAF pour l'année échue de sorte à capitaliser les enseignements tirés de chaque exercice de revue annuelle. Un calendrier de suivi&évaluation de l'UNDAF sera élaboré conjointement avec le Gouvernement et annexé au présent document.

ANNEXES

ANNEXE 1. CADRE DES RESSOURCES FINANCIERES DE L'UNDAF (en milliers de dollars us)

Agences	Axe de Coopération 1: Soutien à une croissance forte, durable et inclusive										Axe de Coopération 2: Appui à la promotion de l'emploi décent		Axe de Coopération 3: Soutien à la gouvernance et à la gestion stratégique de l'Etat		Total		
	Effet 1		Effet 2		Effet 3		Total		Effet 4		Effet 5		RR	OR	Total		
	RR	OR	RR	OR	RR	OR	RR	OR	RR	OR	RR	OR	RR	OR	Total		
BIT (ILO)	-	-	4 762,5	300	-	250	4 762,5	550	9 652,5	1 900	-	-	14 415	2 450	16 865		
BM													0	0	0		
CEALAC													0	0	0		
CNMG/UNOWA					45								45	0	45		
CNUDHD	1 000		1 000		1 000		3 000		1 500			1 000	5 500	0	5 500		
FAO	3 200	7 900	-	-	-	-	3 200	7 900	-	-	-	-	3 200	7 900	11 100		
FIDA	42 079	-	-	-	-	-	42 079	-	-	-	-	-	42 079	0	42 079		
FMI	4 375	0	-	-	-	-	0	0	-	-	-	-	4 375	0	4 375		
HCR	4 000		1 070		11 000		16 070	0	250		1 926		18 246	0	18 246		
OMS	-	7 470	-	-	-	3 551,1	-	11 021,1	-	-	-	-	-	11 021,1	11 021,1		
ONUDI	-	19 724,94	-	-	-	-	-	19 724,94	-	-	-	-	-	19 724,94	19 724,94		
ONUFEMMES	1 000	2 000	1 000	2 000	1 000	2 000	3 000	6 000	1 000	3 000	1 000	1 000	5 000	10 000	15 000		
ONUSIDA	-	-	-	-	500	2 000	500	2 000	-	-	50	200	550	2 200	2 750		
PAM	-	230	-	10 205	-	5 416	-	15 851	-	-	-	-	-	15 851	15 851		
PNUD	5 000	13 900	-	-	150	1 290	5 150	15 190	-	-	6 250	12 333	11 400	27 523	38 923		
UIT	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
UNESCO	38	65	-	-	240	1 150	278	1 215	-	-	-	9 000	278	10 215	10 493		
UNFPA	1 000	5 999	-	-	12 030	15 510	13 030	21 509	-	-	2 190	5 310	15 220	25 019	40 239		
UNICEF	1 003	556	2 000	440	8 990	26 515	11 993	27 511	203	112	700	300	12 896	27 923	40 819		
Total	62 695	57 845	9 833	12 945	34 955	54 882	107 438	128 472	12 606	5 012	13 116	28 193	133 204	161 677	294 881		

RR: Ressources Régulières; OR: Autres ressources à mobiliser

ANNEXE 2: Matrice des résultats UNDAF 2013-2017

Effets	Indicateur, Point de référence, Cible	Moyen de vérification	Risques et hypothèses	Rôle des partenaires	Ressources indicatives
<i>Priorités et objectifs nationaux pour le développement : Croissance forte, durable et inclusive</i>					
Effet 1 : D'ici à 2017, les institutions nationales développent et mettent en œuvre de façon participative les politiques et stratégies favorables au développement durable et à une croissance inclusive					
Produit 1.1. Les responsables en charge de la chaîne PPBS des ministères ¹⁷ sont aptes à intégrer les indicateurs des OND, le genre, la dynamique démographique, la durabilité environnementale et la promotion des industries culturelles (artisanat, design, etc.) dans les politiques, les stratégies de développement durable et inclusif et dans les textes réglementaires ¹⁸ , et les rapports de suivi-évaluation	Proportion de responsables en charge de la planification aptes à intégrer les dimensions mentionnées (OND, genre, durabilité de l'environnement et les droits de l'homme dans les politiques/programmes (R ; ; C ;)	Rapports des sessions de formation Documents de politiques élaborés ou révisés	Hypothèses : (1) existence et fonctionnalité effective des comités PPBS dans chacun des ministères cibles ; (2) stabilité des personnels formés à leurs postes respectifs dans la chaîne PPBS Les personnes formées sont à des niveaux de décisions dans le processus de préparation des textes réglementaires et les rapports de suivi Risque : (1) Inexistence/dysfonctionnement des comités PPBS dans chacun des ministères cibles ; (2) Instabilités des personnels formés à leurs postes respectifs dans la chaîne PPBS	Les partenaires sont responsables de la fonctionnalité des comités PPBS, de la mobilisation des personnels bénéficiaires du développement des capacités et de la création des conditions nécessaires à l'application des compétences acquises	
Produit 1.2: Le système national d'information statistique est appuré pour produire des données désagrégées de qualité	Données désagrégées de routine de santé, éducation, eau et assainissement, nutrition pour le suivi des programmes disponibles (R ; ; C ;) Rapport d'enquêtes de suivi de la situation disponible (R ; ; C ;)	Rapports périodiques de suivi des programmes	Hypothèses : les besoins de suivi des programmes sont pris en compte dans la production des données sectorielles ; Les moyens nécessaires à la production de l'information sont mobilisés et mis à la disposition des structures en charge de la production des données	Veiller au bon fonctionnement des services de production des statistiques Veiller au respect des périodicités retenues Veiller à la prise en compte des tous les besoins des Programmes	

¹⁷ Il s'agit des ministères partenaires de mise en œuvre du programme de Coopération Cameroun/SNU

¹⁸ Circulaires budgétaires, les CDMT, le CBMT, les budget-programmes

Effets	Indicateur, Point de référence, Cible	Moyen de vérification	Risques et hypothèses	Rôle des partenaires	Ressources indicatives
<i>Produit 1.3</i> : Les communautés et les producteurs dans les 10 régions sont organisés en filières et adoptent des techniques de production modernisée	Nombre de filières opérationnelles (R: 4 ; C: 6) Nombre de filières prioritaires respectant les normes internationales dans leur système de production (R : ; C :)	Rapport des missions de contrôle de la qualité des productions	Hypothèses : Accessibilité des financements et Volonté des promoteurs d'investir dans l'amélioration des appareils de production ; Les PME & PMI orientent les appuis reçus vers les domaines de production visés en priorité Risques: Choix non objectifs des PME & PMI Mauvaise qualité des appareils de production des PME & PMI	UNDAF dans le développement des outils de collecte Choisir les PME & PMI bénéficiaires des appuis Suivre l'application des nouvelles techniques de production par les PME & PMI bénéficiaires	
<i>Produit 1.4</i> : Les communautés rurales des zones d'interrention, notamment les petits producteurs agricoles, en particulier les femmes et les jeunes sont aptes à l'utilisation des techniques de production améliorée, de conservation, de transformation, et de commercialisation et disposent des facilités de financement adaptées à leurs besoins ainsi qu'au marché national et sous-régional	Proportion d'organisations de producteurs ruraux formées aux techniques de production améliorées ; (R : ; C :) Taux d'augmentation des rendements des productions ciblées (R : ; C :) Proportion d'organisations de producteurs accompagnées et fonctionnelles (R : ; C :) Proportion d'organisations féminines utilisant les techniques de production améliorée, de conservation, de transformation, et de commercialisation (R : ; C :) Pourcentage des produits transformés (R : ; C :) Taux de diminution des pertes post récolte (R : ; C :) Montant/volume de crédits octroyés (R : ; C :) Nombre de petits producteurs	Rapport périodiques de suivi de la mise en œuvre des programmes Rapports d'enquêtes de suivi des conditions de vie des ménages	Hypothèse : les jeunes et les femmes sont regroupés en association ; les ressources nécessaires aux appuis financiers sont disponibles Risque : Indisponibilité des ressources nécessaires ; Inadéquation entre la production et la demande du marché	Mobiliser les appuis techniques et financiers Identifier les groupes bénéficiaires Faciliter l'accès des productions des groupes aux marchés	

Effets	Indicateur, Point de référence, Cible	Moyen de vérification	de	Risques et hypothèses	Rôle des partenaires	Ressources indicatives
	<p>bénéficiaires de crédits (R : ; C :)</p> <p>Nombres de femmes et de jeunes bénéficiaires des appuis (R : ; C :)</p> <p>Taux d'augmentation des revenus (R : ; C :)</p> <p>Nombre de contrats commerciaux réalisées, volume des ventes et prix (R : ; C :)</p>					
<p><i>Produit 1.5</i> : Les institutions nationales sont aptes à mettre en œuvre le PAN/A (Plan National d'Adaptation aux Changements climatiques), le PAN/ERP (Plan d'action national énergie pour la réduction de la pauvreté), et le RPP (Readiness Preparation Proposal) en vue d'atténuer les effets des changements climatiques dans au moins 2 zones écologiques sensibles</p>	<p>Taux d'exécution des actions d'adaptation et d'atténuation prévues (R : ; C : 25%).</p>	<p>Rapports de mise en œuvre du PAN/ERP</p> <p>Rapport des interventions de renforcement institutionnel</p>		<p>Hypothèses : Engagement des autorités à adopter des mesures d'adaptation aux changements climatiques ;</p> <p>Appropriation des actions d'adaptation aux changements climatiques au niveau communautaire ;</p> <p>Appropriation de la problématique des changements climatiques par les institutions nationales ciblées et les communautés cibles</p> <p>Risques : survenue d'une catastrophe naturelle de grande ampleur dans les zones ciblées ; retard dans la réalisation des actions</p>	<p>Faire le plaidoyer pour une plus grande prise de conscience des décideurs vis-à-vis des questions de changements climatiques</p> <p>Faciliter la réalisation des conditions préalables à l'appui institutionnel</p> <p>Sensibiliser sur les risques liés aux changements climatiques</p>	
<p><i>Produit 1.6</i>: Le document national de politique et stratégie STT (Sciences, Technologie et Innovation) est élaboré et un plan d'opérationnalisation élaboré</p>	<p>Document de politique et stratégie STT validé par les autorités compétentes à travers un processus participatif (R : 0 ; C : 1)</p> <p>Plan d'opérationnalisation de la politique/stratégie disponible (R : 0 ; C : 1)</p> <p>Plan annuel de mise en œuvre (R : 0; C:5)</p>	<p>Rapport/Compte rendu de l'atelier de validation du document de politique/stratégie validé</p> <p>Plan de mise en œuvre de la politique</p>		<p>Hypothèse : Le dispositif de pilotage du processus d'élaboration implique des acteurs institutionnels d'un niveau décisionnel stratégique ; la nécessité de disposer d'une politique/stratégie est bien perçue par les décideurs</p> <p>Le processus d'élaboration et de mise en œuvre sera conduit pendant la durée du cycle</p>	<p>Veiller à l'application de l'approche participative à toutes les étapes du processus</p> <p>Mobiliser les ressources techniques et financières</p> <p>Veiller au respect des normes internationales en la matière</p> <p>Mettre en place les</p>	

Effets	Indicateur, Point de référence, Cible	Moyen de vérification	Risques et hypothèses	Rôle des partenaires	Ressources indicatives
<i>Produit 1.7</i> Les institutions nationales sont aptes à faciliter la gestion durable des écosystèmes forestiers	Nombre de mesures de conservation des écosystèmes prises (R : C:au moins une mesure par an)	Rapports des sessions de développement des capacités Document de projet signé pas toutes les parties prenantes Rapports périodiques de suivi de la mise en œuvre des programmes/projets	Risques : faiblesse de l'appropriation ; manque de ressources techniques et financières nécessaires Hypothèses : les cadres formés seront maintenus à des postes où ils feront usage des compétences acquises ; Un texte d'application régissant la cohésion des interventions sur le territoire national ; Un schéma d'aménagement élaboré de manière participative et adopté Les communautés à la base et les acteurs étatiques se seront approprié la problématique des crédits de carbone Risques : Le long délai de l'appropriation et l'accès au crédit carbone ; Indisponibilité de l'expertise de qualité	conditions nécessaires à l'application de la politique Plaidoyer pour la mise en place d'un cadre institutionnel de coordination des actions à mener ; Identification des communautés bénéficiaires ; Mobilisation des personnels disposant des pré requis pour prendre part aux sessions de développement des capacités ; Encadrement des communautés dans la mise en place des alternatives	
<i>Produit 1.8</i> Les institutions nationales et les acteurs en charge de la protection civile gèrent plus efficacement les crises et catastrophes	Nombre des responsables en charge de la protection civile formés (R : 0 ; C : 80) Nombre d'institutions outillées en matière de gestion des crises/catastrophes (R : ; C :) Plan National de Contingence 2011 mis à jour	Rapport des sessions de développement des compétences en gestion des crises/catastrophes ; Rapport des exercices de simulation des situations de crise Rapports de gestion des crises survenues dans les territoires de compétence des personnels capacités	Hypothèses: disponibilité d'un plan de contingence à jour ; Les cadres des institutions ayant des responsabilités en matière de gestion des crises se sont approprié le plan de contingence ; Risque: Instabilité du dispositif institutionnel de gestion des crises/catastrophes	Evaluer les compétences des institutions en charge de la gestion des crises/catastrophes Evaluer les besoins des institutions en charge des crises et catastrophes Elaborer un plan chiffré de mise à niveau des institutions Piloter le processus de révision du PNC 2011	

Effets	Indicateur, Point de référence, Cible	Moyen de vérification	Risques et hypothèses	Rôle des partenaires	Ressources indicatives
<i>Effet 2: D'ici à 2017, le socle de protection sociale est développé et le système national de protection sociale est modernisé</i>	Nombre de catégories de prestations au titre du socle de protection sociale offertes au Cameroun (R:0; C:4) (R : 0 ; C :) Nombre d'institutions gouvernementales et non gouvernementales en charge de protection sociale ayant bénéficié d'un renforcement des capacités (R ; C :)	Comptes rendus des travaux du Sous-groupe Urgence et rapport de l'atelier de validation du PNC révisé en 2016 Textes réglementaires Rapports des structures en charge de la Sécurité sociale Rapports de mise en œuvre des sessions de développement des capacités	Hypothèses : existence de la volonté politique en faveur de l'universalisation de la protection sociale ; adoption des réformes institutionnelles et réglementaires nécessaires Risque : Persistance de la mal gouvernance et un manque d'engagement politique suffisant	Mener le plaidoyer auprès de l'autorité politique ; Créer les conditions budgétaires nécessaires au financement de la protection sociale Apporter l'appui technique et financier nécessaire	
<i>Produit 2.1 : Une stratégie nationale de protection sociale concertée et basée sur le socle est élaborée</i>	Document de stratégie validé disponible (R : 0 ; C : 01)	Rapports d'étapes du processus d'élaboration ; Plan d'action d'opérationnalisation de la stratégie	Hypothèses : le processus sera entièrement participatif ; Les instances de pilotage du processus disposeront de toutes les ressources techniques et logistiques pour conduire le processus ; Synergie entre tous les acteurs impliqués ; Un comité intersectoriel sera mis en place pour piloter le processus Risques : le processus d'élaboration s'étend au-delà de la durée du cycle ; Les acteurs sociaux clés de la protection sociale n'y apportent pas l'entière contribution attendue	Veiller à l'implication de toutes les parties prenantes ; Veiller à la prise en compte des orientations des instruments/normes internationalement acceptés pour canaliser la protection sociale moderne	
<i>Produit 2.2 : Les responsables des communes « rurales » dans les zones d'intervention sont aptes à prendre en</i>	Proportion de responsables en charge de la planification aptes à intégrer la protection sociale dans les PDC (R : ; C :)	Rapports des ateliers de formation de formation Rapport de	Hypothèse: Les acteurs et partenaires du développement communal adhèrent aux	Plaidoyer auprès des exécutifs des municipalités pour	

Effets	Indicateur, Point de référence, Cible	Moyen de vérification	Risques et hypothèses	Rôle des partenaires	Ressources indicatives
compte les aspects liés à la protection sociale, notamment les transferts sociaux, dans leurs plans de développement communaux (PDC)	Nombre de plans de développement communaux qui prennent en compte les transferts sociaux (R ; ; C :)	Document des Plans Communaux de Développement des localités ciblées	transferts sociaux comme moyen de lutte contre la pauvreté et la vulnérabilité Les communes bénéficiaires alloueront les ressources pour le financement des initiatives pilotes	l'appropriation des transferts sociaux Inscription des transferts sociaux dans la catégorie des appuis apportés aux municipalités dans le cadre de la décentralisation et l'affectation des fonds de solidarité intercommunale	
Produit 2.3 : Les données probantes et le système d'information pour formuler, actualiser, mettre en œuvre, suivre et évaluer la stratégie de protection sociale sont mis à disposition	Nombre d'études, recherches, enquêtes et évaluation produisant des données adéquates sur les problèmes affectant les enfants et les femmes (R ; ; C :)	Rapports d'études, recherches, enquêtes, évaluation	Hypothèse : Disponibilité d'un système de production de données et des compétences techniques nécessaires à la réalisation des études un mécanisme fonctionnel de gestion des connaissances existe	Mener le plaidoyer pour la prise en compte des évidences dans l'élaboration des politiques, stratégies, programmes et projets de développement Assurer la participation des acteurs dans le processus de production des évidences	
Effet 3: D'ici 2017, les populations, hommes et femmes, en particulier les plus vulnérables¹⁹ et les réfugiés ont un accès accru et équitable, et utilisent efficacement les services de soins, de prévention, de santé et d'éducation de qualité					
Produit 3.A Les populations, en particulier celles des zones d'éducation prioritaire et les filles ont un accès amélioré à l'alphabétisation et à une éducation de base de qualité	Taux net de Scolarisation dans les zones d'intervention Baseline National : 83,1 Zones Sous Scolarisées : 65% Cibles : 80% Zones sous scolarisées : 78 Partié filles/garçons National	Annuaire statistique de l'éducation Carte scolaire Rapport des ministères en charges de l'éducation	Présumé : L'engagement de la communauté éducative dans l'effort de scolarisation de tous les enfants Les manuels scolaires seront géographiquement et économiquement accessibles à toute la population scolarisée	Veiller à la disponibilité des personnels enseignants dans les écoles Suscrire l'engagement aux niveaux national et local en faveur de l'amélioration de la	

¹⁹ les peuples autochtones au sens des Nations Unies, populations frontalières affectées par la démarcation et les crises humanitaires, les personnes handicapées, les victimes de la traite des personnes et les réfugiés/es

Effets	Indicateur, Point de référence, Cible	Moyen de vérification	Risques et hypothèses	Rôle des partenaires	Ressources indicatives	
<p><i>Produit 3.2</i> Les capacités des institutions d'enseignement général, technique, professionnel et supérieur sont renforcées dans l'élaboration des référentiels de compétences, des programmes et leur utilisation en adéquation avec les secteurs émergents et en harmonie avec la CEMAC/CEEAC</p>	<p> Filles : 77,6 Garçons : 88,6 Ratio : 0,9 Zones Sous Scolarisées : filles : 62 garçons : 67 Ratio : 0,9 Cible 2017 : parité =1 </p> <p> Taux d'achèvement du cycle primaire Baseline National : 73 Garçons : 78,8 Filles : 66,4 Parité : 0,8 Zones Sous Scolarisées : 60 Garçons : 61 Filles : 56 Parité : 0,9 Cible 2017 : parité =1 Taux de rétention </p>	<p>Rapports d'enquêtes sur les conditions de vie des ménages</p>	<p>Documents de référentiels des programmes</p> <p>Rapport de pré-test des programmes dans les institutions d'enseignement</p> <p>Rapport des ministères en charges de l'éducation</p>	<p>Hypothèses : les enseignants sont sensibilisés et formés pour une meilleure adhésion et application de l'APC (Approche Par Compétences)</p>	<p>qualité de l'éducation</p> <p>Mobiliser les ressources internes et externes nécessaires à la mise en œuvre des programmes</p>	<p>Mobiliser les ressources techniques et financières d'accompagnement du processus</p>

Effets	Indicateur, Point de référence, Cible	Moyen de vérification	Risques et hypothèses	Rôle des partenaires	Ressources indicatives
<p>Produit 3.3 Les districts de santé et les communautés, y compris les OSC dans les zones d'intervention sont capables de gérer (planifier, coordonner, suivre et évaluer les interventions), mobiliser les ressources et offrir de façon équitable un paquet de services de santé de qualité incluant la SR Recentrée, la Nutrition, le VIH/SIDA/PTME, l'eau et l'assainissement en faveur des femmes, des adolescents/jeunes, des enfants et des autres groupes vulnérables (personnes handicapées, populations autochtones, populations frontalières, etc.)</p>	<p>Proportion de DS disposant d'un plan de développement sanitaire annuel et opérationnel; (R : ; C :)</p> <p>Proportion de FS offrant le paquet minimum de services de santé de qualité; (R : ; C :)</p> <p>Proportion des formations sanitaires offrant le paquet élargi des activités (R : ; C :)</p> <p>Proportion de DS disposant de stratégies menées au niveau communautaire avec l'implication effective de la communauté (R : 2 ; C : 50% de DS)</p> <p>Proportion de district ayant plus d'un paramédical pour 200 habitants (R : ; C :)</p>	<p>Rapports de mise en œuvre du programme</p> <p>Revue à mi-parcours et final de l'UNDAF</p> <p>Rapports des programmes thématiques du Ministère de la Santé Publique</p>	<p>Hypothèses : adhésion et appropriation par la communauté et les acteurs institutionnels de la santé ;</p> <p>Existence d'un mécanisme de coordination de la participation des communautés et des OSC</p> <p>Amélioration sensible de la bonne gouvernance dans la gestion des ressources à tous les niveaux de la pyramide sanitaire</p> <p>Poursuite de la mise en œuvre de la décentralisation du pouvoir de décision vers les communautés</p> <p>Implication et participation effective des OSC dans la mobilisation des populations pour l'utilisation des services disponibles ;</p> <p>Les personnels de santé offrent des services conviviaux et adaptés aux normes socioculturelles</p> <p>Risques: Indisponibilité/ instabilité et démotivation des ressources humaines;</p> <p>Rupture des stocks d'intrants dans les formations sanitaires ;</p> <p>La stigmatisation des personnes infectées/ affectées par le VIH/SIDA est maîtrisée</p>	<p>Mobiliser les ressources techniques et financières pour accompagner la mise en place de la dynamique de l'offre et de la demande des soins</p> <p>Faire le plaidoyer au niveau des responsables de la pyramide sanitaire</p> <p>Risques : non-adhésion des communautés;</p> <p>Mauvaise planification de l'initiative</p> <p>Manque de coopération des personnels et responsables du système de santé</p> <p>Plaidoyer pour un déploiement plus efficace des ressources sanitaires</p> <p>Soutien à la mobilisation communautaire</p> <p>Contribuer au développement des capacités locales</p> <p>Mobilisation des ressources budgétaires additionnelles</p>	
<p>Produit 3.4 Les communautés dans les zones d'intervention, en particulier les femmes, les adolescents/jeunes, les autres groupes vulnérables bénéficient des paquets de services de prévention et soins de santé de qualité incluant la SR Recentrée, la nutrition, le VIH/SIDA/PTME, l'eau et l'assainissement, ainsi que de prévention des pratiques néfastes et VBG dans les zones d'intervention</p>	<p>Nombre de cas de paludisme (R : 1 845 691 ; C : réduction de 75% du nombre existant en 2000 soit 461 422 en 2015) Taux de couverture vaccinale dans les zones couvertes (R : ; C :)</p> <p>Proportion de personnes ayant dormi sous moustiquaire imprégnée d'insecticide à longue durée d'action (MILDA) la nuit précédente (R:6.3% enquête de donnes de base du Round 3 ; C:80% en 2015)</p> <p>Proportion de femmes enceintes ayant au moins reçu au moins 2 doses de traitement préventif intermittent du paludisme au cours de leur dernière grossesse (R :26% EDS-MICS 2011 ; C :80%)</p> <p>Taux de couverture vaccinale au Pentax 3 au niveau national (R : 81% ; C : ≥90% en 2017)</p> <p>L'anémie chez l'enfant de moins de 5 ans</p>	<p>Rapports d'enquêtes CAP</p> <p>Rapport du ministère de la santé</p> <p>Rapport des enquêtes de couverture post campagnes</p> <p>Rapports de mise en œuvre des programmes</p> <p>Rapport d'évaluation des programmes</p> <p>Rapport MICS</p> <p>Rapport EDS</p> <p>Rapport enquête sur les conditions de vie</p>			

Effets	Indicateur, Point de référence, Cible	Moyen de vérification	Risques et hypothèses	Rôle des partenaires	Ressources indicatives
	<p>(R :60% ; C :40%)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Panémie chez la femme en âge de procréer : (R :40% ; C :25%) - Taux d'allaitement maternel exclusif à 6 mois : (R :20% ; C :30%) - Accès à l'eau: 44% - Assainissement de base: 31,7% Nombre de leaders d'opinions au niveau communautaires dans les zones d'interventions apes à prévenir les pratiques néfastes et les VBG au sein de leur communautés (R : ; C :) - Prophylaxie PTME 23% ; - Proportion de PVVIH (Enfants et adultes) éligibles mises sous traitement par ARV (TARV) (R : 49,58% 2011, Rapport annuel CNLS ; C : 80% en 2015) ; - Prévalence /incidence VIH auprès des de la population générale et les populations de (Pour la population générale : R : 4,3% (ONUSIDA 2009, en attendant les résultats de l'EIDS 4) - Pourcentage de femmes et d'hommes de 15 à 49 ans ayant bénéficié d'un dépistage du VIH au cours des 12 derniers mois et qui en connaissent le résultat (indicateur UNGASS) (R :13, PSN 2011-2015 ; C : 60%) ; - Nombre de condoms distribués et/ou de moyens de prévention auprès des populations : • Utilisation du préservatif : % d'Homme et Femme déclarant avoir utilisé le préservatif lors du dernier rapport sexuel à risque ; • Connaissance : Pourcentage de jeunes femmes et hommes de 15 à 24 ans possédant tout à la fois des connaissances exactes sur les moyens de prévenir les risques de transmission sexuelle du VIH et qui rejettent les principales idées fausses 	des ménages			

Effets	Indicateur, Point de référence, Cible	Moyen de vérification	Risques et hypothèses	Rôle des partenaires	Ressources indicatives
	<p>concernant la transmission du virus. (Pour ce qui est des valeurs de référence nous attendons les résultats de l'PEDS 4). -Pourcentage des femmes enceintes qui connaissent leur statut sérologique VIH (R : 27,1% ; C : 50%) - Besoin non satisfait en planification familiale chez les femmes en âge de procréer (R :ND ; C : porter à 88 841, le nombre de femmes VIH positives voulant espacer la naissance de leur prochain enfant ou ne voulant pas/plus d'enfants qui utilisent une méthode de contraception) ; Augmenter de 647 801 à 3 373 478, le nombre de femmes 15-49 ans voulant espacer la naissance de leur prochain enfant ou ne voulant pas /plus d'enfants qui utilisent une méthode de contraception) ;</p> <p>- pourcentage de femmes enceintes VIH + sous un régime ARV pour réduire la TME (R : 20,3 % ; C : Augmenter de 371196 à 997 359, le nombre de femmes enceintes qui ont effectué au moins une CPN durant la grossesse)</p> <p>- pourcentage de femmes enceintes VIH + sous prophylaxie ARV pour réduire la TME (R : 12,8% ; C : Augmenter de 16342 à 54581 le nombre de femmes enceintes VIH positives qui reçoivent la prophylaxie ARV pour la PTME)</p> <p>- Pourcentage d'enfants nés de mères infectées au VIH ayant effectué un dépistage du VIH dans les 2 mois de vie (R : 36,2% FEC identifiées ; C : Augmenter de 7980 à 60533, le nombre d'enfants nés de mères séropositives identifiées infectés par le VIH et qui sont mis sous traitement ARV</p>				

Effets	Indicateur, Point de référence, Cible	Moyen de vérification	Risques et hypothèses	Rôle des partenaires	Ressources indicatives
<i>Produit 3.5</i> Les systèmes d'information et de gestion de l'éducation et de la santé permettent une meilleure planification et évaluation des résultats en harmonie avec la sous-région CEEAC	Proportion de leaders d'opinion au niveau communautaires dans les zones d'interventions aptes à prévenir les pratiques néfastes et les VBG au sein de leur communautés (R ; ; C :) Nombre de dénonciations ou de cas reportés des pratiques néfastes et les VBG (R ; ; C :) Nombre d'institutions formées à la prévention et à la prise en charge des VBG (R ; ; C :)	Annuaire statistiques de qualité des systèmes éducatifs et de santé ainsi que les cartes sanitaire, scolaire et universitaire Revue à mi-parcours et final de PUNDAF Rapport des ministères en charges de l'éducation et de la santé	Hypothèse: Les services de statistiques sectorielles de la santé et de l'éducation existent et sont opérationnels Les équipements nécessaires au bon fonctionnement des systèmes d'informations sont disponibles	Mobiliser les ressources pour le renforcement des systèmes administratifs sectoriels Mise à disposition des ressources pour la production de l'information statistique Soutien aux mécanismes de dissémination de l'information Utilisation des informations produites par la prise de décision	
Priorités et objectifs nationaux pour le développement: Emploi					
<i>Effet 4: D'ici à 2017, les opportunités d'emplois décents et d'AGR, notamment pour les jeunes, les femmes et les populations vulnérables, sont accrues</i>	Nombre d'initiatives ou mécanismes visant l'amélioration ou la création des offres d'emploi mis en place Nombre de potentiels travailleurs ayant reçu ou amélioré leurs compétences Nombre de mécanismes de création des AGR mis en place (R ; ; C :) Nombre d'institutions de promotion de l'emploi ayant bénéficié d'un renforcement des capacités (formation	Rapports de mise en œuvre des programmes prouvant les AGR Rapports de monitoring	Hypothèses : Disponibilité des financements pour les AGR ; Existence d'une demande soluble pour les productions des AGR Bonne coordination entre les promoteurs (gouvernement et Système des Nations Unies) des différentes initiatives d'appui à la création des AGR	Développement des capacités des bénéficiaires Mobilisation des ressources pour le financement Sancturation de la demande d'appui à la création des AGR	

Effets	Indicateur, Point de référence, Cible	Moyen de vérification	Risques et hypothèses	Rôle des partenaires	Ressources indicatives
	et/ou équipement) (R : ; C :) Nombre de groupes de jeunes/femmes/vulnérables ayant bénéficié des appuis à la création des AGR (R : ; C :) Nombre d'emplois directs générés par les AGR (R : ; C :)		Risques : Faible transparence et manque d'objectivité du processus de sélection des bénéficiaires et d'octroi des appuis à la mise en place des AGR Distraction des ressources octroyées pour la création des AGR à d'autres fins	Mobiliser l'expertise technique pour réaliser les formations nécessaires Plaidoyer pour le maintien en poste des cadres formés Plaidoyer pour la pleine application des principes de la gouvernance du marché du travail Proposer les opportunités de coopération internationale avec les institutions similaires Soutien à la mise en place d'un mécanisme de formation en continue en ligne	
Produit 4.1 : Les acteurs du domaine de l'emploi et de la formation professionnelle (observatoires du travail et de l'emploi, services publics et ministères sectoriels) sont aptes à assurer une meilleure gouvernance du marché du travail dans le respect des conventions internationales du travail et du dialogue social.	Proportion de cadres nationaux qui connaissent et appliquent les principes de la gouvernance du marché du travail dans l'exercice de leurs fonctions (R : ; C :) Nombre de nouvelles conventions ratifiées (R : ; C :)	Rapports des sessions de formation Rapport d'activités des institutions en charge de la gestion du marché national du travail	Hypothèses : Toutes les institutions de gestion du marché de l'emploi adhèrent à l'initiative ; Les cadres bénéficiaires du développement des capacités sont choisis en fonction des besoins réels de leurs structures de rattachement ; Bonne maîtrise des besoins en capacités des institutions de gestion du marché du travail. Risques : Redéploiement des cadres au terme de la formation ; faible coordination entre les institutions en charge du marché du travail		
Produit 4.2 Des compétences et des donantes probantes pour développer l'employabilité des jeunes, des femmes, des personnes handicapées, des populations autochtones et des autres populations vulnérables sont mises en place	Nombre d'études/enquêtes réalisées sur les niches d'emplois et l'employabilité des jeunes (R : ; C :) Nombre de formateurs aptes à l'utilisation de l'outil CLE (R : 0 ; C : 40)	Rapports des études/enquêtes sur l'emploi Rapports des sessions de formation	Hypothèse : les besoins en formation sont connus ; les modules de formation existent ; les formateurs sont identifiés Risque : faible adhésion des jeunes ; faible attractivités des filières choisies	Mobiliser les ressources ; Contrôle qualité des formations dispensées Plaidoyer pour l'appui à l'insertion socioéconomique des jeunes formés	
Produit 4.3 : Les institutions nationales	Nombre de PME et d'institutions	Rapports des ateliers	Hypothèse : adhésion des	Plaidoyer pour l'adoption	

Effets	Indicateur, Point de référence, Cible	Moyen de vérification	Risques et hypothèses	Rôle des partenaires	Ressources indicatives
et les PAFE promeuvent et mettent mieux en œuvre les approches HIMO et de développement économique local	nationales formées aux approches HIMO et au développement local ; (R ; ; C :) Nombre de cadres et décideurs nationaux et locaux formés à la prise en compte des approches HIMO dans les politiques (R ; ; C) Nombre de plans de développement communaux ayant intégré les approches HIMO et DEL (R ; ; C :)	de formation Documents des Plans Communaux de Développement	exécutifs municipaux et des institutions d'accompagnement du développement local ; Les communes mettent en œuvre des initiatives pilotes ; Les mesures incitatives à l'application des approches HIMO par les PAFE sont prises	La création des conditions favorables à l'application des approches HIMO ; Accompagnement technique des initiatives pilotes	
Produit 4.4: Un cadre incitatif permettant le développement des AGR/entreprenariat et des facilités d'accès au crédit des groupes organisés, notamment de femmes, de jeunes, de personnes handicapées, des populations autochtones et les autres personnes vulnérables est mis en place et est fonctionnel	Nombre de mesures incitatives prise en faveur de l'entreprenariat jeune et féminin (R ; ; C :) Nombre de groupes structurés des jeunes/femmes en filières de production (R ; ; C :) Nombre de groupes bénéficiaires des financements (R ; ; C :) Nombre de groupes financés et fonctionnels dans les filières ciblées (R ; ; C :)	Rapports d'activités de sensibilisation et de formation au regroupement communautaire Rapports d'activités de financement des AGR	Hypothèses : Existence d'un cadre légal régissant le financement des groupes structurés ; Existence des institutions de financement des initiatives des jeunes/femmes pour la création des AGR Existence des structures d'encadrement/accompagnement des structures	Plaidoyer pour la facilitation de l'accès des groupes structurés de femmes/jeunes aux crédits Mobilisation de l'expertise technique pour le développement des capacités managériales des jeunes/femmes promoteurs des AGR	
Produit 4.5 : Les évidences et le système d'information pour actualiser, mettre en œuvre, suivre et évaluer la politique nationale de l'emploi sont disponibles	Nombre de rapports d'études, recherches, enquêtes réalisées et mettant à disposition des données actualisées et désagrégées sur l'emploi (R ; ; C :) Nombre de bases de données créées mettant à disposition des données actualisées et désagrégées (R ; ; C :)	Rapports d'études/enquêtes réalisées Documents techniques de la base de données Liens de la base données	Pré-supposés : choix des thématiques pertinentes pour les études ; Disponibilité d'un système de production de données ; Les compétences techniques nécessaires à la réalisation des études sont disponibles	Participation à la réalisation des études ; Utilisation des évidences pour le plaidoyer, la planification et la prise de décision	
Priorités et objectifs nationaux pour le développement: Gouvernance et gestion stratégique de l'Etat					
Effet 5: D'ici à 2017, Les institutions nationales et locales, assument leurs missions de façon participative, transparente et dans le respect des égalités de genre des droits de l'homme et de l'Etat de droit					
Produit 5.1: Les institutions en charge des élections (EIECAN, des élections	Institutions en charge des élections après à accompagner le processus électoral (R :	Rapports des sessions de	Hypothèses : disponibilité des personnels ciblés par les	Mener le plaidoyer auprès des détenteurs du	

Effets	Indicateur, Point de référence, Cible	Moyen de vérification	Risques et hypothèses	Rôle des partenaires	Ressources indicatives
MINJUSTICE, COUR SUPREME, MINATD), le parlement, les partis politiques, la société civile, les média, la population (en particulier les femmes, les personnes handicapées, les peuples autochtones, les jeunes et les personnes âgées) sont plus aptes à participer au processus électoral	01 (ELECAM); C: Au moins 4) Nombre de campagnes (formation/information) organisées à l'intention des populations cibles pour une meilleure participation au processus électoral (R: 0; C: Au moins une campagne par région).	Process-verbaux de réception du matériel électoral Rapports des sessions de développement des capacités destinées aux responsables des réseaux d'ONG Rapport d'activités des ONG dont les responsables ont été capacités Rapports périodiques d'ELECAM	formations ; disponibilité de l'état des besoins en renforcement des capacités ; volonté politique à organiser des élections crédibles. Tous les acteurs perçoivent la nécessité d'améliorer le processus électoral	pouvoir décisionnel dans les institutions cibles ; Mobiliser les ressources techniques, logistiques et financières Plaidoyer pour une plus grande implication des OSC à des niveaux appropriés dans le processus électoral	
<i>Produit 5.2</i> : Les principales institutions et organisations nationales, en particulier la Commission Nationale des Droits de l'Homme et des Libertés, les réseaux d'ONG spécialisées en droits de l'homme sont plus aptes à promouvoir et protéger les droits de l'Homme en conformité avec les engagements de l'Etat et les standards internationaux et régionaux en la matière	Nombre d'institutions formées sur les techniques de communication sur les droits de l'homme (Réf.=0 Cible=4) Nombre d'institution formées sur le traitement de requête relative aux droits de l'homme (Réf.=0 Cible=2) Nombre d'institutions formées aux techniques de plaidoyer et médiation. (Réf.=1 Cible=2) Nombre de réseaux d'ONG spécialisés formés sur la protection et de promotion des droits de l'Homme (R ; ; C :) Nombre de réseaux d'ONG spécialisés dotées du matériel de sensibilisation (R ; ; C :)	Rapports de sessions de développement des capacités organisées à l'attention des institutions nationales Rapports périodiques des institutions nationales en charge des droits de l'homme Rapports périodiques des réseaux d'ONG nationales œuvrant	Hypothèses : Disponibilité d'une analyse des capacités des institutions cibles ; existence des modules de formation des formateurs ; bonne perception/appropriation de l'utilité des droits de l'homme dans le processus de développement de la nation toutes les formations seront organisées prendront en compte la diversité géographique et socioculturelle nationale ; Le groupe des bénéficiaires des formations sera représentatif des acteurs qui interviennent à la promotion des droits humains au	Mobiliser les ressources nécessaires ; Accompagner les OSC dans l'application des techniques apprises ; Poursuivre le plaidoyer auprès des autorités pour une plus grande prise de conscience sur la situation des droits de l'homme au Cameroun ; Soutenir la communication sociale en faveur des droits de l'homme	

Effets	Indicateur, Point de référence, Cible	Moyen de vérification	Risques et hypothèses	Rôle des partenaires	Ressources indicatives
Produit 5.3 Les institutions nationales, les acteurs de la société civile et le secteur privé sont accompagnés pour fournir aux usagers des prestations de qualité	Pourcentage des usagers satisfait par la qualité des services fournis (R : ; C : 60% d'usagers dans 10 Ministères standardisés satisfaits par la qualité des services) Nombre d'institutions et d'ONGs formées sur l'interaction avec les mécanismes internationaux et régionaux des droits de l'homme (R : ; C :)	Rapport des sessions de formation Rapports périodiques de suivi de l'exécution des programmes et projets de lutte contre la corruption Rapports périodiques des institutions en charge de la lutte contre la corruption	Hypothèses : Une stratégie nationale de lutte contre la corruption existe ; existence d'un état de besoin en compétences techniques pour la lutte contre la corruption ; stabilité des personnes formées aux postes correspondants aux besoins de compétences exprimés Les bénéficiaires des formations utilisent les connaissances acquises dans l'exercice de leurs fonctions au quotidien	Poursuivre le plaidoyer auprès du Gouvernement en faveur du maintien de l'engagement pour la lutte contre la corruption Mobiliser les moyens nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie de lutte contre la corruption Appuyer la communication pour un changement des comportements vis-à-vis de la corruption	
Produit 5.4 Les Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD) et les acteurs nationaux du développement local, y compris les populations, sont plus aptes à mettre en œuvre la décentralisation dans le respect de l'égalité de genre, des droits de l'Homme, la lutte contre le VIH/SIDA et la gestion des crises et catastrophes	Nombre des collectivités locales des zones frontalières mettant en œuvre un plan de développement local prenant en compte le genre, le VIH/SIDA, la prévention des crises et catastrophes. (R :01 ; C :Au moins 30) Nombre de grands chantiers structurants et les communautés environnantes mettant en œuvre des plans intégrant les questions de VIH/SIDA, de Genre et de DH) (R :0 ; C : Au moins 4)	Rapports périodiques de suivi de la mise en œuvre des programmes et projets Documents de plans de développement communaux	Hypothèses : Engagement et appropriation par les exécutifs municipaux et les organes d'accompagnement de la mise en œuvre de la décentralisation ; Participation des acteurs chargés de l'encadrement du développement local ; Existence des guides méthodologiques d'intégration du genre, des droits de l'Homme, de la gestion des crises et catastrophes dans les Plans Communaux de Développement ;	Développement et diffusion des guides méthodologiques Mise à disposition des ressources techniques, logistiques et financières nécessaires à la formulation/actualisation des plans communaux de développement	

Effets	Indicateur, Point de référence, Cible	Moyen de vérification	Risques et hypothèses	Rôle des partenaires	Ressources indicatives
<p><i>Produit 5.5:</i> Les institutions nationales et locales de communication sont à même de vulgariser les politiques nationales sur l'ensemble du territoire</p>	<p>Nombre de centre multimédia communautaire dotés en équipement de communication (<i>Ref = Cible=60</i>)</p> <p>Proportion des radios communautaires ayant au moins un personnel formé à la gestion de leur Centre et à la production des émissions sur la vulgarisation des politiques publiques nationales au niveau local (R ; ; C;)</p>	<p>Rapports de suivi périodique de la mise en œuvre des programmes</p> <p>Rapports de sessions de développement des capacités organisés à l'attention des personnels des radios communautaires</p>	<p>Disponibilité de l'expertise technique nécessaire à l'accompagnement des communes ;</p> <p>Disponibilité des ressources financières et logistiques nécessaires</p> <p>Le processus de planification local est en cours dans les collectivités territoriales décentralisées ciblées ;</p> <p>Les approches promues sont effectivement prises en compte dans l'élaboration/actualisation des plans communaux de développement</p> <p>Hypothèses : les centres multimédias communautaires existent et sont dotés des infrastructures nécessaires ; les centres bénéficiaires sont choisis en tenant compte des besoins de couverture des personnes vulnérables ; les centres disposent des personnels capables de maintenir les équipements en bon état de marche.</p> <p>Les communicateurs formés sont maintenus en poste dans les centres communautaires ;</p> <p>Les responsables des programmes des radios de proximité assurent la production/post-production et la diffusion des programmes produits</p>	<p>Mettre les documents des programmes à la disposition des communicateurs ;</p> <p>Mettre les intrants des productions des programmes à la disposition des radios de proximité</p>	